



# Programme de soins aux animaux

## POULES PONDEUSES

MANUEL À L'INTENTION DU PRODUCTEUR



LES PRODUCTEURS  
D'ŒUFS DU CANADA

# PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX – POULES PONDEUSES

## Manuel à l'intention du producteur

© 2022 Les Producteurs d'œufs du Canada.

La présente publication peut être reproduite sans permission à des fins d'utilisation personnelle ou interne seulement, à condition que la source soit pleinement reconnue. Cependant, la reproduction de cette publication en copies multiples, en tout ou en partie et pour quelque raison que ce soit (y compris sans être limitée à la revente ou la redistribution), requiert la permission écrite des Producteurs d'œufs du Canada (voir les coordonnées à [producteursdoeufs.ca](http://producteursdoeufs.ca)).

### **Remerciements**

Les Producteurs d'œufs du Canada remercient très sincèrement les membres actuels et passés de l'équipe du projet de remaniement du Programme de soins aux animaux pour leurs efforts et leur engagement, ainsi que le Comité de gestion de la production des Producteurs d'œufs du Canada pour l'élaboration du Programme de soins aux animaux 2022 des Producteurs d'œufs du Canada. De plus, nous remercions le Conseil d'administration, les comités des POC, les offices de producteurs, les producteurs et les intervenants pour leur précieuse rétroaction et leur généreuse contribution à l'élaboration du programme.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	iv
Processus d'audit et de certification à la ferme .....	vi
Exemple d'une liste de contrôle d'audit .....	ix
<b>Section 1 – Systèmes de logement</b> .....	1-1
1a. Tous les systèmes de logement .....	1-1
1b. Conventionnel .....	1-3
1c. Colonie enrichie .....	1-4
1d. Liberté / libre parcours .....	1-8
1e. Accès à l'extérieur .....	1-13
<b>Section 2 – Gestion environnementale de l'installation de ponte</b> .....	2-1
<b>Section 3 – Aliments et eau</b> .....	3-1
<b>Section 4 – Gestion de la santé et pratiques d'élevage</b> .....	4-1
<b>Section 5 – Manipulation et transport</b> .....	5-1
<b>Section 6 – Euthanasie</b> .....	6-1
<b>Section 7 – Dépeuplement à la ferme</b> .....	7-1
<b>Glossaire</b> .....	A-1
<b>Annexe A – Modèles de dossiers</b> .....	A-6
<b>Annexe B – Exemple d'un système de notation pour le plumage 1</b> .....	A-34
<b>Annexe C – Exemple d'un système de notation pour le plumage 2</b> .....	A-44

# INTRODUCTION

Les Producteurs d'œufs du Canada (POC) ont un programme de soins aux animaux complet, conçu pour faire valoir le niveau de soins administrés aux poules pondeuses sur les fermes ovocoles canadiennes, et donner l'assurance que les producteurs respectent les normes appropriées de soins aux animaux. Le programme compte un certain nombre d'étapes que les producteurs d'œufs doivent suivre sur leurs fermes tous les jours en réponse aux normes élevées de bien-être animal. Le Programme de soins aux animaux (PSA) complète le programme Propreté d'abord – Propreté toujours® qui se veut le programme de salubrité des aliments des POC.

Le PSA prend appui sur le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses (2017)*. Les Codes de pratiques sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale pour le soin et la manipulation des animaux. Ils servent de guides à notre compréhension des exigences en matière de soins aux animaux d'élevage et des pratiques recommandées en vigueur à l'échelle nationale. Aujourd'hui, l'élaboration des Codes de pratiques relève du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) qui utilise un processus crédible et robuste fondé sur la science, et qui reflète le consensus des intervenants. Le processus d'élaboration est le résultat d'une collaboration entre un groupe d'intervenants variés qui inclut des producteurs, vétérinaires, transformateurs, transporteurs, agences de bien-être animal et de réglementation, des organisations du secteur du détail et des services alimentaires, des chercheurs et les gouvernements.

Les POC ont mis en œuvre leur premier PSA en 2005 qui prenait appui sur le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulettes, pondeuses et volailles de réforme (2003)*. Suite à la publication du nouveau Code en 2017, le Conseil d'administration des POC a convenu de remanier le PSA pour y inclure les exigences du Code de 2017, en ayant recours au Cadre d'évaluation pour les soins aux animaux du CNSAE. Ce cadre de travail consistait en un processus crédible et transparent pour l'élaboration d'un programme d'évaluation en vue de produire un Code de pratiques, et réunissait des intervenants clés y compris des producteurs, auditeurs, vétérinaires, chercheurs, organismes de bien-être animal, des détaillants et représentants de l'industrie qui avaient pour mandat de remanier le PSA. Le programme mis à jour a été mis en œuvre sur une base volontaire en novembre 2022 et est devenu obligatoire sur toutes les fermes ovocoles réglementées en mai 2023.

Le PSA est la pierre angulaire de notre industrie et reflète l'engagement des producteurs d'œufs canadiens à respecter des normes élevées de soins aux animaux. Le programme est obligatoire sur les fermes ovocoles canadiennes et fait l'objet d'un audit annuel à la ferme pour vérifier la conformité et les mécanismes d'application lorsque les exigences du programme ne sont pas toutes respectées. Il offre une norme nationale accompagnée d'exigences basées sur la science qui sont cohérentes pour toutes

les fermes ovoles du Canada. Les POC croient fermement en la crédibilité et la transparence en ce qui concerne les soins aux animaux et la salubrité des aliments et, à cette fin, le programme Assurance de la qualité des œufs<sup>MC</sup> (AQO<sup>®</sup>) a été mis au point en 2019. L'AQO<sup>®</sup> est un programme cadre de certification qui consiste en l'impression d'un logo sur les boîtes d'œufs à la consommation qui certifie que les œufs ont été produits par des producteurs canadiens conformément aux normes nationales de salubrité des aliments et de soins aux animaux des POC. En plus du programme Propreté d'abord – Propreté toujours<sup>®</sup>, le PSA est l'un des piliers du programme AQO<sup>®</sup> qui se veut critique à nos efforts visant à promouvoir auprès des clients et consommateurs les normes élevées de soins aux animaux en vigueur à l'échelle de notre industrie.

Le manuel du Programme de soins aux animaux présente aux producteurs d'œufs toutes les exigences du programme, les pratiques recommandées, des modèles de dossiers et les systèmes de notation pour le plumage. Les exigences sont obligatoires alors que les pratiques recommandées ne sont que des suggestions. Certaines exigences ont des éléments additionnels de conformité qui sont expliqués afin d'assurer que les producteurs disposent de toute l'information nécessaire pour répondre à l'exigence avec succès. Les dossiers requis pour certaines exigences sont également mentionnés. Les modèles de dossiers inclus dans l'Annexe A de ce manuel contiennent le minimum d'information à consigner. Les producteurs peuvent créer leurs propres dossiers à condition que l'information équivalente y soit inscrite. Toute déviation par rapport aux exigences du PSA et les actions correctives qui en découlent doivent être consignées dans le Journal des actions correctives. Il mérite de souligner que bien que certaines exigences dans ce manuel stipulent que le Journal des actions correctives doit être complété, ce journal doit servir à documenter tous les problèmes et(ou) les déviations par rapport aux exigences du PSA.

Le Programme de soins aux animaux compte 7 sections contenant, chacune, diverses exigences. À moins qu'un système spécifique de logement ne soit précisé, les exigences s'appliquent à tous les systèmes de logement (c'est-à-dire conventionnel, colonie enrichie, liberté / libre parcours, un seul niveau et volière).

Pour plus d'information concernant les exigences, veuillez consulter le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses (2017)* à **nfacc.ca**.

## Processus d'audit et de certification à la ferme

Le PSA est mis en œuvre à la fois aux paliers national et provincial/territorial. Le Protocole d'entente (PE) entre les offices de producteurs provinciaux/territorial et les POC prescrit les exigences des POC et des offices de producteurs pour la prestation et la mise en œuvre du PSA à la ferme.

### Rôles et responsabilités

#### Responsabilités des Producteurs d'œufs du Canada :

- ▶ Concevoir, élaborer et livrer le PSA et ses documents connexes
- ▶ Mise en œuvre des procédures de certification et délivrance de celle-ci
- ▶ Élaboration et livraison des ressources et programmes de formation pour les auditeurs
- ▶ Suivi continu de la mise en œuvre du PSA afin d'assurer l'efficacité et la cohérence d'application dans toutes les régions
- ▶ Gestion des plaintes, appels et processus de règlement des différends

#### Responsabilités des offices de producteurs :

- ▶ Préparer le producteur à l'audit du PSA lorsque nécessaire
- ▶ Aider le producteur à compléter ou à se préparer à compléter les demandes d'actions correctives lorsqu'il y a lieu
- ▶ Établir la liaison entre les POC et les producteurs dans les cas de plaintes, appels ou différends

#### Responsabilités du producteur :

- ▶ Mise en œuvre et maintien de la conformité au PSA
- ▶ Conserver les dossiers complétés pour démontrer la conformité au PSA
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du programme et subir les audits planifiés
- ▶ Procéder aux actions correctives nécessaires pour résoudre tout cas de non-conformité identifié lors d'un audit

## Procédure d'audit

La conformité au PSA est déterminée dans le cadre d'un processus d'audit annuel.

Les audits sont effectués par les inspecteurs régionaux des POC ou de tiers auditeurs indépendants. Les inspecteurs effectuent des audits sur les deux tiers des fermes ovocoles enregistrées chaque année, alors que les tiers auditeurs se chargent du tiers restant à l'échelle du pays. Tous les auditeurs et les inspecteurs sont certifiés par la PAACO. Normalement, l'auditeur ou l'inspecteur organise les audits à l'avance avec le producteur. La date d'audit est fonction de la disponibilité des deux parties.

L'audit du PSA consiste en une visite à la ferme menée par l'auditeur ou l'inspecteur pour confirmer et vérifier la conformité de la ferme à toutes les exigences applicables dans le PSA. Une première réunion est tenue au début de l'audit auquel moment l'auditeur ou l'inspecteur confirmera la portée de l'audit, la procédure, etc. Durant l'audit, la conformité au PSA est évaluée en examinant la documentation et les dossiers requis, discutant de la mise en œuvre avec le producteur et en visitant la ferme, l'installation de ponte, l'unité de production et d'autres bâtiments/endroits au besoin. Les cas de non-conformité au PSA qui sont observés résulteront en l'émission de demandes d'actions correctives (DAC). À la fin de l'audit, une dernière réunion aura lieu pour revoir les résultats de l'audit et établir un calendrier pour conclure les DAC s'il y a lieu. Un rapport d'audit est produit à même cette information et présenté au producteur, ainsi qu'à l'office de producteurs. Avant que les DAC ne soient fermées par l'auditeur ou l'inspecteur, ceux-ci doivent vérifier la mise en œuvre et l'efficacité des actions correctives pour assurer le rétablissement de la conformité aux exigences visées du PSA.

Pour réussir l'audit du PSA, une ferme doit être conforme à toutes les exigences applicables retrouvées dans le PSA. Cela signifie que toutes les DAC émises pour les cas de non-conformité observés durant l'audit du PSA devront être fermées en fonction du calendrier établi. Les cas de non-conformité relativement aux exigences sont catégorisés comme étant critiques, majeurs ou mineurs, et chaque catégorie comporte un délai assigné d'achèvement des DAC. Les cas de non-conformité critiques doivent être fermés immédiatement, soit dans les 7 jours ou moins (les DAC relatives aux aliments et à l'eau doivent être fermés dans les 24 heures). Les cas de non-conformité majeurs doivent être fermés dans les 30 jours alors que les cas mineurs le seront dans les 3 mois. Tout problème grave de bien-être observé dans la catégorie des cas majeurs ou mineurs pourra devoir respecter un calendrier de 7 jours ou moins, au choix de l'auditeur ou de l'inspecteur. De plus, les auditeurs ou les inspecteurs peuvent assigner des temps de fermeture plus longs selon les situations spécifiques à la ferme. Des plans d'action corrective (PAC) peuvent être mis au point pour les cas de non-conformité majeurs ou mineurs qui ne peuvent être fermés avant le prochain cycle de troupeau et fermer ainsi la DAC. Si les DAC ne sont pas fermées dans la période de temps établie, le PSA sera échoué et le processus des marchés alternatifs sera amorcé.



## Biosécurité lors d'un audit

Tous les auditeurs et les inspecteurs doivent suivre le protocole de biosécurité des POC lorsqu'ils visitent les fermes. Le protocole consiste en un ensemble de mesures préventives qu'il faut prendre pour prévenir la contamination et réduire les risques de biosécurité au moment de visiter une ferme. Ces mesures incluent le séquençage approprié des visites à la ferme, le nettoyage des véhicules, le stationnement dans les endroits assignés, le revêtement de salopettes et de bottes propres, l'élimination des vêtements et bottes dans un endroit acceptable, la désinfection de l'équipement et le respect de toute autre mesure additionnelle de biosécurité imposée par le producteur.

## Calendrier des audits

Les audits du PSA ont lieu chaque année, dans les 9 à 15 mois suivant l'audit précédent.

Des audits peuvent être déclenchés en plus des audits planifiés en supposant des événements ou des problèmes qui peuvent affecter le bien-être des poules. Entre autres choses :

- ▶ Un incident de bien-être animal à la ferme ou une plainte du public, des médias, du producteur, d'un employé de la ferme ou d'un visiteur, de l'office de producteurs, du classificateur, transformateur ou de tout autre intervenant;
- ▶ Une enquête en lien au bien-être animal et(ou) un cas de cruauté (SPCA ou autre);
- ▶ L'échec d'un audit du PSA;
- ▶ Un changement au niveau de la direction ou du propriétaire de la ferme;
- ▶ Une nouvelle construction.

## Certification

La certification est accordée lorsqu'une ferme rencontre toutes les exigences du PSA et qu'elle n'a aucune DAC en suspens. Les POC délivrent un certificat valide pour une année à compter de la date de l'évaluation initiale ou de la réévaluation.

La certification peut être suspendue et(ou) retirée si un audit intérimaire révèle des cas de non-conformité et que le producteur ne répond pas aux exigences du PSA et(ou) qu'il ne respecte pas le calendrier établi pour fermer une DAC.

## Confidentialité et Politique sur la protection des renseignements personnels

Le PSA permet aux POC de collecter de l'information relative aux producteurs individuels. Les POC peuvent obtenir cette information lors d'inspections à la ferme, d'audits à la ferme et par les DAC. Sauf tel que requis par la loi, les POC respectent la confidentialité de cette information et l'utilisent uniquement aux fins de l'administration du PSA. À cette fin, les POC peuvent partager cette information avec l'office de producteurs de la province ou du territoire où se trouve le producteur, les inspecteurs régionaux des POC et les tiers auditeurs, toujours aux seules fins d'administrer le PSA.

## Exemple d'une liste de contrôle d'audit

Veillez utiliser le Journal des actions correctives pour documenter les problèmes et(ou) les déviations par rapport aux exigences du PSA, ainsi que l'action corrective qui en découle.

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
1a. Tous les systèmes de logement	1-1	Les matériaux de construction et l'équipement dans le système de logement sont sécuritaires et non toxiques pour les oiseaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier : énoncé d'engagement à cet effet dans la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-2	Les ouvertures du système de logement doivent permettre le placement et le retrait des oiseaux sans leur causer de blessures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-2	Le plancher ne contribue pas à blesser ou à déformer les pattes et supporte les griffes antérieures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1b. Systèmes de logement - conventionnel	1-3	Le fumier ne tombe pas sur les oiseaux logés en dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-3	Chaque oiseau a un accès d'au moins 7,0 cm (2,8 po) à la nourriture (tolérance de 5 % autorisée jusqu'au 31 décembre 2025).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-3	Il y a au moins un abreuvoir par groupe de 12 oiseaux et chaque oiseau a accès à au moins 2 sources d'eau (abreuvoirs à tétine ou coupelles).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-3	Chaque poule blanche a une allocation d'espace minimale de 432 cm <sup>2</sup> (67 po <sup>2</sup> ) et chaque poule brune a une allocation d'espace minimale de 484 cm <sup>2</sup> (75 po <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1c. Systèmes de logement – colonie enrichie	1-4	La pente du plancher est de 8 degrés (14 %) ou moins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-4	Le fumier ne tombe pas sur les poules logées en dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-4	Chaque oiseau a un accès d'au moins 7,0 cm (2,8 po) à la nourriture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-4	Il y a au moins un abreuvoir par groupe de 12 oiseaux et chaque oiseau a accès à au moins 2 sources d'eau (abreuvoirs à tétine ou coupelles).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-4	La hauteur entre chaque plancher et le plafond doit être de 45 cm (17,7 po).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-4	Chaque poule doit disposer d'au moins 750 cm <sup>2</sup> (116,25 po <sup>2</sup> ) d'espace en tout (y compris les boîtes de nid), dont 600 cm <sup>2</sup> (93 po <sup>2</sup> ) d'espace n'incluant pas les boîtes de nid.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-5	L'espace de nid est fermé sur au moins 3 côtés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-5	Les rideaux de nid descendent jusqu'au plancher sans nuire au roulement des œufs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-6	L'aire des nids ne doit pas contenir d'abreuvoirs, de mangeoires ou de perchoirs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-6	Le plancher de l'aire des nids doit être couvert d'une surface qui encourage la nidification et prévient les blessures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-6	L'espace entre l'aire des nids et l'espace utilisable à la mangeoire est d'au moins 15,2 cm (6 po).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-6	Chaque poule dispose d'un espace de nid d'au moins 65 cm <sup>2</sup> (10 po <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-6	Les perchoirs sont positionnés de sorte à réduire les salissures par les fientes en dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
	1-6	Les perchoirs doivent être construits de matériaux faciles à nettoyer et n'hébergeant pas d'acariens. Les perchoirs sont solides ou bouchés aux extrémités s'ils sont creux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-7	Les perchoirs sont conçus pour réduire les blessures aux poules qui montent et descendent ainsi qu'aux poules à proximité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-7	Le diamètre des perchoirs est d'au moins 1,9 cm (0,75 po).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-7	Chaque poule dispose d'au moins 15 cm (5,9 po <sup>2</sup> ) d'espace de perchoir surélevé utilisable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-7	Chaque poule dispose d'une aire de grattage d'au moins 31 cm <sup>2</sup> (4,8 po <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1d. Systèmes de logement - liberté / libre parcours	1-8	La pente de l'espace utilisable est de 8 degrés (14 %) ou moins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-8	Chaque poule dispose d'au moins 7,0 cm (2,8 po) d'espace accessible aux mangeoires (mangeoires linéaires).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-8	Abreuvoirs à tétine et coupelles : il y a au moins un abreuvoir par groupe de 12 oiseaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-8	Abreuvoirs cloche : il y a au moins 1 abreuvoir cloche par groupe de 100 poules.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-8	Abreuvoirs en rigole : chaque poule dispose d'au moins 1,3 cm (0,5 po) d'espace à l'abreuvoir.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-8	La hauteur entre le plancher et le plafond est de 45 cm (17,7 po).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-8	Systèmes sur parquet, tout litière : chaque poule dispose d'un espace minimal de 1 900 cm <sup>2</sup> (294,5 pi <sup>2</sup> / 2,05 pi <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-8	Systèmes sur parquet et en volière avec combinaison de grillage, lattes et litière, ou réoutillés <u>après le 1<sup>er</sup> avril 2017</u> : chaque poule dispose d'un espace minimal de 929 cm <sup>2</sup> (144,0 pi <sup>2</sup> / 1,0 pi <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-9	Systèmes sur parquet et en volière avec combinaison de grillage, lattes et litière installés <u>avant le 1<sup>er</sup> avril 2017</u> qui offrent un espace minimal de perchoir de 15 cm (5,9 po) par poule : chaque poule dispose d'un espace utilisable minimal de 929 cm <sup>2</sup> (144 po <sup>2</sup> / 1,0 pi <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-9	Systèmes sur parquet et en volière avec combinaison de grillage, lattes et litière installés <u>avant le 1<sup>er</sup> avril 2017</u> qui offrent un espace de perchoir de 7,6 cm - <15 cm (3,0 - < 5,9 po) par poule : chaque poule dispose d'un espace utilisable d'au moins 1 115 cm <sup>2</sup> (1,2 pi <sup>2</sup> / 172,8 po <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-9	L'aire de nid est fermé sur au moins 3 côtés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-9	Pas d'abreuvoirs, de mangeoires ou de perchoirs dans l'aire de nid.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-9	Le plancher de l'aire des nids est couvert d'une surface qui encourage la nidification et qui prévient les blessures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-9	L'espace entre l'aire des nids et l'espace utilisable à la mangeoire est d'au moins 15,2 cm (6 po).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-9	Chaque poule dispose d'un espace de nid d'au moins 83,2 cm <sup>2</sup> (12,9 po <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-10	Les perchoirs sont positionnés de sorte à réduire les salissures en dessous par les fientes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
	1-10	Les perchoirs sont faits de matériaux faciles à nettoyer et n'hébergeant pas d'acariens. Les perchoirs sont solides ou les extrémités sont bouchées s'ils sont creux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-10	Les perchoirs sont conçus de manière à réduire les blessures aux poules qui montent et descendent ainsi qu'aux poules à proximité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-10	Le diamètre des perchoirs est d'au moins 1,9 cm (0,75 po).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-10	Au moins 20 % de l'espace de perchoir utilisable est à une hauteur d'au moins 40 cm (15,7 po) ou plus de tout autre niveau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-10	Les perchoirs ne sont pas à plus de 1,0 m (39,4 po) du sol ou du perchoir le plus proche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-10	Les perchoirs sont à au moins 19 cm (7,5 po) des murs et du plafond, des perchoirs superposés à la verticale ou d'autres structures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-10	Les perchoirs adjacents séparés par moins de 19 cm (7,5 po) d'espace vertical sont distancés d'au moins 30,0 cm (11,8 po) horizontalement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Systèmes sur parquet et en volière installés ou réoutillés <u>après le 1<sup>er</sup> avril 2017</u> : chaque poule dispose d'une longueur linéaire d'au moins 15 cm (5,9 po) d'espace de perchoir surélevé utilisable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Systèmes sur parquet et en volière installés <u>avant le 1<sup>er</sup> avril 2017</u> : chaque poule dispose d'une longueur linéaire d'au moins 7,6 cm (3 po) d'espace de perchoir surélevé utilisable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Dans les systèmes à base de litière, les poules ont un accès continu à la litière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Systèmes sur parquet installés ou réoutillés <u>après le 1<sup>er</sup> avril 2017</u> : au moins 15 % de l'espace utilisable est recouvert de litière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Systèmes sur parquet installés <u>avant le 1<sup>er</sup> avril 2017</u> : si le système est sur parquet entièrement de lattes, ou que moins de 15 % de l'espace utilisable est recouvert de litière, une surface solide d'au moins 1,5 m <sup>2</sup> (16,0 pi <sup>2</sup> ) pour la litière ou substrat pour les bains de poussière est disponible par groupe de 1 000 poules. Si des sites multiples sont fournis, ils sont répartis également.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Systèmes sur parquet : il y a au moins un site de picorage par groupe de 1 500 oiseaux. Les sites sont répartis également.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Systèmes en volière : au moins 33 % de l'espace utilisable est recouvert de litière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-11	Systèmes en volière : l'accès à la litière n'est pas limité après l'âge de 24 semaines et l'espace de litière fourni jusqu'à l'âge de 24 semaines représente au moins 15 % de l'espace utilisable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-12	Systèmes en volière : les oiseaux sont placés dans le système près des sources d'alimentation et d'abreuvement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-12	Systèmes en volière : l'aménagement des niveaux et les systèmes d'enlèvement du fumier empêchent que les fientes tombent sur les niveaux situés en dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
	1-12	Systèmes en volière : Les systèmes d'enlèvement du fumier sont sécuritaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-12	Systèmes en volière : Le nombre de niveaux ne dépasse pas 4 (y compris le sol).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1e. Systèmes de logement – accès à l'extérieur	1-13	Les oiseaux ont un accès continu à un abri, y compris à l'installation de ponte si accessible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-13	Les portes menant au parcours sont d'au moins 35,0 cm (13,8 po) de hauteur et de 40,0 cm (15,7 po) de largeur et sont réparties dans toute l'installation de ponte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-13	L'accès à l'extérieur est restreint quand la santé ou le bien-être des oiseaux est à risque.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-13	La clôture du périmètre du parcours est inspectée et bien entretenue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-13	Les ouvertures menant au parcours sont conçues pour minimiser l'impact négatif de la température sur la qualité de la litière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-14	Le parcours est exempt de débris pouvant abriter des organismes nuisibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-14	Le parcours est situé et entretenu de manière à atténuer les conditions négatives pour la santé et le bien-être des oiseaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1-14	Si des aliments et de l'eau sont fournis sur le parcours, des mesures sont en place pour décourager l'accès des oiseaux sauvages.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Gestion environnementale de l'installation de ponte – ventilation et qualité de l'air	2-1	Le système de ventilation assure l'apport d'air frais aux oiseaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2-1	Le niveau d'ammoniac à la hauteur des oiseaux est inférieur à 25 ppm. Si ce niveau est atteint ou dépassé, des mesures correctives s'imposent. Un test d'ammoniac est effectué tous les mois (Octobre – mars). • Dossier : Formulaire d'inspection mensuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Gestion environnementale de l'installation de ponte – température	2-2	La température dans l'installation de ponte est contrôlée et vérifiée tous les jours et doit se situer entre 10-28°C. Les températures minimum et maximum sont consignées tous les jours. • Dossier : Température de l'installation de ponte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2-2	Les signes de stress thermique chez les oiseaux sont surveillés et des mesures correctives sont appliquées immédiatement, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Gestion environnementale de l'installation de ponte – éclairage	2-3	Logements conventionnels et en colonie enrichie : l'intensité lumineuse est d'au moins 5 lux en moyenne aux mangeoires durant la phase d'éclairage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2-3	Logements en liberté / libre parcours : l'intensité lumineuse dans l'environnement des poules est en moyenne d'au moins 10 lux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2-3	Logements en colonie enrichie et en liberté / libre parcours : les lumières sont allumées graduellement ou par étapes sur une période d'au moins 5 minutes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2-3	Logements en colonie enrichie et en liberté / libre parcours : les lumières sont éteintes graduellement ou par étapes sur une période d'au moins 15 minutes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
2. Gestion environnementale de l'installation de ponte – litière	2-4	L'état de la litière est surveillé et géré pour assurer qu'elle est de bonne qualité et qu'elle ne cause pas de problèmes de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Aliments et eau	3-2	Des dossiers sur la consommation quotidienne d'eau et d'aliments sont complétés et des mesures correctives sont prises si nécessaire. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers : Consommation quotidienne d'aliments et d'eau</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3-1	Tous les oiseaux ont accès aux aliments et à l'eau en tout temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage - généralités	4-1	Examen de la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage et celle-ci est signée et datée annuellement. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier : Politique sur le bien-être des animaux d'élevage</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-2	La Politique régissant les visiteurs est accessible à tous les visiteurs. Le registre des visiteurs stipule que les visiteurs doivent prendre connaissance de la politique. Les visiteurs signent ensuite le registre reconnaissant qu'ils comprennent bien la politique. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers : Politique régissant les visiteurs, Registre, Document à signer pour les visiteurs qui reviennent régulièrement</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage – approvisionnement en poulettes	4-3	Systèmes en volière : les poulettes proviennent de systèmes en liberté / libre parcours avec accès à des perchoirs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-3	<b>(Recommandé)</b> Les poulettes proviennent d'un couvoir certifié dans le cadre du programme de bien-être animal de la Fédération canadienne des couvoirs ou un programme américain équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage – gestion de la santé	4-3	Une relation de travail est établie avec un vétérinaire. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier : Coordonnées des personnes-ressources</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-3	Des dossiers sont complétés et tenus pour les manifestations de maladies, les problèmes de santé, les conditions anormales et les mesures correctives prises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage – compétences liées à la gestion du troupeau	4-4	Le personnel qui travaille avec les oiseaux connaît bien les pratiques de soins et de manipulation, ou travaille avec des membres d'expérience du personnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-4	Le Code de conduite des employés est signé par les employés chaque année. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier : Code de conduite des employés</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-4	Les employés comprennent la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage, les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement, le plan d'urgence, les pratiques d'élevage relevant de leurs postes respectifs et le Programme de soins aux animaux, tel que revu annuellement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage – prévention et gestion des maladies	4-4	Les causes sont investiguées et(ou) une intervention appropriée a lieu si les oiseaux montrent des signes de maladie, un comportement altéré ou que les cas de mortalité sont plus élevés que prévu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-5	La mortalité est consignée tous les jours. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier : Dossier sur la mortalité</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
3. Aliments et eau	3-1	L'équipement d'alimentation et d'abreuvement est vérifié tous les jours et des mesures correctives sont prises lorsque nécessaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage - inspections	4-5	Les troupeaux subissent une inspection deux fois par jour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-5	Les formulaires d'inspection routinière quotidienne et hebdomadaire sont complétés et disponibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers : <i>Formulaires d'inspection routinière (formulaire à cocher pour l'inspection quotidienne; liste de contrôle pour l'inspection hebdomadaire)</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-6	Des méthodes ou des dispositifs appropriés sont utilisés pour assurer l'inspection de tous les oiseaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage - oiseaux malades et blessés	4-7	Les oiseaux malades ou blessés sont séparés, évalués, reçoivent les soins appropriés, traités ou euthanasiés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-7	Les oiseaux malades ou blessés sont surveillés au moins deux fois par jour et traités selon leur état général et leurs signes de recouvrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Euthanasie	6-4	Les oiseaux malades ou blessés qui souffrent et dont le rétablissement est improbable sont euthanasiés sans délai.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage - picage des plumes et cannibalisme	4-8	Des mesures correctives sont prises au moindre signe de picage des plumes ou de cannibalisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-8	<b>(Recommandé)</b> Les troupeaux sont évalués régulièrement pour l'état de leur plumage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage - traitement et rognage du bec	4-9	Les dossiers sur le traitement et(ou) le rognage du bec sont disponibles et les activités connexes appropriées ont lieu. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers : <i>Politique sur le traitement et le rognage du bec; dossiers, lettre d'assurance et(ou) Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage - mue	4-11	Si nécessaire, une mue contrôlée a eu lieu en raison de circonstances atténuantes moyennant l'approbation de l'office de producteurs, sous surveillance d'un vétérinaire et d'un nutritionniste et à l'aide de méthodes sans retrait d'aliments et en veillant à ce que l'eau soit toujours disponible. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers : <i>lettre d'approbation de l'office de producteurs, lettres d'un vétérinaire et d'un nutritionniste</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Aliments et eau	3-2	Un plan est en place pour assurer que les oiseaux aient accès à des aliments et à de l'eau en tout temps. <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier : <i>Plan d'intervention d'urgence (si écrit)</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
4. Gestion de la santé et pratiques d'élevage – gestion et intervention dans les cas d'urgence	4-12	Un plan d'intervention d'urgence est préparé et revu avec les employés. • Dossier : Plan d'intervention d'urgence (si écrit)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-12	Liste de personnes-ressources disponibles en cas d'urgence. • Dossier : Liste de personnes-ressources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-13	Au moins une personne responsable est disponible en tout temps pour prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence. • Dossier : Plan d'intervention d'urgence (si écrit)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-13	Un système d'alimentation d'appoint (générateur) est disponible à des fins d'utilisation durant les pannes de courant de sorte à assurer le fonctionnement de l'équipement qui dépend de l'électricité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4-13	Le système d'alimentation d'appoint à puissance minimale et les alarmes de température sont vérifiés tous les mois. • Dossier : Formulaire d'inspection mensuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Manipulation et transport – planification avant le transport	5-1	Le processus de capture et de chargement est planifié d'avance afin de minimiser la manipulation des oiseaux, la durée, et pour que les camions puissent quitter les lieux sans tarder une fois chargés. • Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Manipulation et transport – aliments et eau avant le chargement	5-2	Le temps de retrait des aliments établi par le transformateur est respecté. • Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Fiche du troupeau, Dossier sur l'élimination du troupeau et le logement ou Dossier sur la consommation d'aliments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-2	L'eau est accessible jusqu'au début de la capture. • Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur la consommation d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Manipulation et transport – aptitude au transport	5-3	La santé et l'aptitude du troupeau sont évaluées avant le transport. • Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-3	Les oiseaux malades, blessés, mouillés ou inaptes au transport ne sont pas chargés. • Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-3	Les oiseaux qui ne sont pas chargés sont traités conformément au Programme de soins aux animaux. • Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
5. Manipulation et transport – manipulation et capture	5-4	Le producteur ou son représentant désigné sont présents durant la capture et le chargement et surveillent l'équipe de capture. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-4	Des mesures correctives sont prises si les oiseaux sont manipulés d'une façon qui compromet leur bien-être. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-4	Une copie des Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement est disponible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-4	Les membres de l'équipe de capture comprennent et observent les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement (au placement des poulettes et au retrait des poules en fin de ponte). <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-5	Les oiseaux sont placés dans les contenants doucement et de façon à ce qu'ils puissent se remettre debout. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-5	L'intensité lumineuse est réduite durant la capture. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-5	Les préposés à la capture doivent avoir un accès facile aux cages. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
5. Manipulation et transport – chargement et déchargement	5-6	Les contenants de transport et l'équipement permettent de charger et de décharger les oiseaux d'une manière qui réduit le stress et(ou) les blessures. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-6	Les contenants remplis d'oiseaux sont manipulés, déplacés, bien placés à bord des véhicules et déchargés d'une manière qui réduit le stress et(ou) les blessures. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-6	Des mesures sont prises pour empêcher les oiseaux de souffrir de la chaleur ou du froid ou de se faire mouiller durant le chargement et le déchargement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-6	Des mesures sont prises pour réduire au minimum le temps que les oiseaux passent la tête en bas durant la capture et le chargement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-7	Le nombre d'oiseaux par contenant est déterminé avant le chargement selon la surface du plancher, la taille corporelle et le poids, la température prévue/conditions du temps et la durée du transport. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-7	Les oiseaux sont chargés dans les contenants de manière à leur permettre de tous reposer sur le sol en même temps lorsqu'ils sont également répartis. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-7	Les contenants sont inspectés visuellement afin d'assurer que les oiseaux ne soient pas coincés avant le chargement à bord du véhicule. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dossiers : Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement; Dossier sur l'équipe de manipulation-capture des oiseaux; Certificat attestant de l'historique du troupeau</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5-7	L'entrée et la cour permettent aux camions de transport de circuler facilement et en sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence au manuel	Numéro de page	Exigence	Acceptable	Inacceptable	s/o
6. Euthanasie	6-1	<p>Un plan écrit d'euthanasie est disponible et comprend, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des méthodes acceptables d'euthanasie, y compris la méthode primaire, alternative et de rechange</li> <li>• quels oiseaux doivent être euthanasiés</li> <li>• un protocole pour assurer que l'euthanasie est effectuée en temps opportun</li> <li>• les personnes autorisées à pratiquer l'euthanasie</li> <li>• Les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les oiseaux sont inspectés pour confirmer l'insensibilité immédiatement après l'application de la méthode d'euthanasie.</li> <li>➤ Si on observe des signes de conscience, une deuxième application d'une méthode acceptable doit être administrée immédiatement.</li> <li>➤ La mort doit être confirmée avant de laisser les oiseaux et d'éliminer les carcasses.</li> </ul> </li> <li>• Dossier : Plan d'euthanasie</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6-2	Tout le personnel qui identifie des oiseaux pour l'euthanasie ou effectue une euthanasie est au courant du plan d'euthanasie et le suit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6-1	<p>Le plan d'euthanasie est revu chaque année et modifié au besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier : Énoncé d'engagement à cet effet dans la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage</li> </ul>			
	6-4	Les oiseaux malades ou blessés qui souffrent et dont le rétablissement est improbable sont euthanasiés sans délai.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6-2	<p>Tout le personnel chargé de l'euthanasie est formé pour effectuer l'euthanasie telle que décrite dans ce manuel et ont réussi une démonstration de compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers : Certificat de formation en euthanasie et(ou) Journal ou dossier de formation en euthanasie</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Dépeuplement à la ferme	7-1	Le décès est confirmé avant l'élimination des carcasses.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7-1	<p>Il existe un protocole écrit de dépeuplement planifié à la ferme, élaboré en consultation avec un vétérinaire ou un autre conseiller qualifié.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier : Protocole de dépeuplement planifié à la ferme</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7-3	Des méthodes acceptables d'euthanasie sont utilisées pour le dépeuplement planifié à la ferme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7-4	<p>Il existe un plan écrit de dépeuplement des troupeaux dans les situations d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier : Plan de dépeuplement d'urgence à la ferme</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# SECTION 1 – SYSTÈMES DE LOGEMENT

Les installations de ponte ont été mesurées en fonction des exigences applicables du PSA pour les systèmes de logement, conformément aux protocoles de mesurage des POC pour les logements conventionnels, en colonie enrichie et liberté / libre parcours. Les mesures et tout calcul correspondant (comme la capacité d'oiseaux) sont indiqués sur le certificat et le formulaire de mesure des logements. Ces documents doivent être à jour (c'est-à-dire qu'aucune modification n'a été apportée à l'installation de ponte ou aux aménagements depuis la délivrance du certificat et(ou) du formulaire) et doivent être disponibles et conservés en dossier. Le nombre d'oiseaux logés à l'âge de 23 semaines ne peut dépasser la capacité d'oiseaux de l'installation de ponte et(ou) de la colonie enrichie ou du logement conventionnel indiquée sur le certificat de mesure du logement. Respecter la capacité d'oiseaux indiquée sur le certificat de mesure de la colonie enrichie ou du logement en liberté / libre parcours à l'âge de 23 semaines assurera que toutes les exigences applicables stipulant un espace spécifique aux mangeoires, abreuvoirs, allocation d'espace, espace de nid, espace de perchoir et aire de picorage par oiseau sont respectées. La capacité d'oiseaux qui figure sur le certificat de mesure des logements conventionnels ne tient pas compte de l'espace d'alimentation par oiseau, donc des calculs additionnels doivent être effectués pour assurer la conformité à l'exigence relative à l'espace d'alimentation par oiseau.

## 1A. TOUS LES SYSTÈMES DE LOGEMENT

### Logement et matériaux : conception et construction

#### Exigences

- ▶ Les matériaux utilisés dans la construction du logement et du matériel auxquels les oiseaux ont accès ne doivent pas être nocifs ni toxiques pour les oiseaux et doivent pouvoir être nettoyés à fond et entretenus.

#### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Tout matériau ou toute pièce d'équipement auxquels les oiseaux ont accès ne peut causer de lésions corporelles. Les matériaux sont sécuritaires et sont des matériaux acceptés selon la norme standard de l'industrie.
- ▶ La Politique sur le bien-être des animaux d'élevage contient un énoncé d'engagement à l'effet que le système de logement et l'équipement ne sont pas fabriqués avec des matériaux nocifs ou toxiques pour les oiseaux.
- ▶ Le système de logement est bien entretenu et en bon état.

## Dossiers

### ▶ Politique sur le bien-être des animaux d'élevage

- ▶ Les ouvertures et les points d'accès doivent permettre le placement des poulettes et le retrait sans blessures des pondeuses adultes de toutes races.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les ouvertures et les points d'accès sont en bon état, n'ont pas de rebords tranchants ni de fils en saillie.
- ▶ Les pratiques de manipulation sont adaptées en fonction du type et de la conception du système de logement, la taille de la poulette ou de la pondeuse adulte, afin d'accommoder l'entrée et la sortie des oiseaux en toute sécurité. Par exemple, si les ouvertures sont plus petites, moins d'oiseaux devront être retirés du système en même temps.

## Plancher

### Exigences

- ▶ Le plancher doit être conçu, construit et entretenu de manière à ne pas contribuer à blesser ou à déformer les pattes, les pieds ou les orteils des oiseaux.
- ▶ Tous les planchers en lattes, en grillage ou à perforations doivent être conçus de manière à supporter les griffes antérieures.

## 1B. CONVENTIONNEL

### Plancher

#### Exigences

- ▶ Les planchers des systèmes de logement doivent être conçus et entretenus de manière à empêcher que le fumier des oiseaux des niveaux supérieurs ne tombe sur les oiseaux logés directement en-dessous.

#### ✓ Éléments de conformité

- ▶ L'unité doit être dotée d'une courroie à fumier fonctionnelle, de rideaux ou de déflecteurs qui empêchent que le fumier tombe directement sur les oiseaux logés en-dessous.

### Mangeoires et abreuvoirs

#### Exigences

- ▶ On doit fournir un espace d'accès aux aliments d'au moins 7 cm (2,8 po) par oiseau.
  - ▶ *Un niveau de tolérance de 5 % est appliqué à l'espace d'alimentation par oiseau dans les systèmes de logement conventionnels installés avant la publication du Code de pratiques le 27 mars 2017. Ainsi, il est acceptable pour les poules en logement conventionnel de disposer d'un espace minimum d'alimentation de 6,65 cm (2,66 po). Cette allocation prendra fin le 31 décembre 2025 pour tous les troupeaux peu importe la date de placement ou à une date d'échéance imposée par les POC pour la transition à partir des logements conventionnels, selon la première éventualité.*
- ▶ Tous les oiseaux doivent avoir accès à :
  - ▶ au moins un abreuvoir par groupe de 12 oiseaux.
  - ▶ au moins 2 sources d'eau (p. ex. : abreuvoirs à tétine, coupelles).

### Allocation d'espace

#### Exigences

- ▶ Chaque oiseau doit disposer d'une allocation d'espace d'au moins 432 cm<sup>2</sup> (67 po<sup>2</sup>) pour les poules blanches et d'au moins 484 cm<sup>2</sup> (75 po<sup>2</sup>) pour les poules brunes.

# 1C. COLONIE ENRICHIE

## Plancher

### Exigences

- ▶ La pente d'un plancher en lattes ou en grillage ou d'une surface pleine inclus dans le calcul de la surface utilisable ne doit pas faire plus de 8 degrés (14 %).
- ▶ Les planchers des systèmes de logement doivent être conçus et entretenus de manière à empêcher que le fumier des oiseaux des niveaux supérieurs ne tombe sur les oiseaux logés directement en-dessous.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ L'unité doit être dotée d'une courroie à fumier fonctionnelle, de rideaux ou de déflecteurs qui empêchent le fumier de tomber directement sur les oiseaux logés en-dessous.

## Mangeoires et abreuvoirs

### Exigences

- ▶ On doit fournir un espace d'accès aux aliments d'au moins 7 cm (2,8 po) par oiseau.
- ▶ Tous les oiseaux doivent avoir accès à :
  - au moins un abreuvoir par groupe de 12 oiseaux.
  - au moins 2 sources d'eau (p. ex. : abreuvoirs à tétine, coupelles).

## Allocation d'espace

### Exigences

- ▶ Il doit y avoir une hauteur d'au moins 45 cm (17,7 po) entre le plancher et le plafond de chaque niveau.
- ▶ Chaque poule doit disposer d'au moins 750 cm<sup>2</sup> (116,25 po<sup>2</sup>) d'espace en tout, dont 600 cm<sup>2</sup> (93 po<sup>2</sup>) d'espace n'incluant pas les boîtes de nid.

## Nidification

### Exigences

- ▶ L'espace de nid doit être fermé sur au moins 3 côtés pour fournir une aire privée et ombragée.
  - ▶ *L'espace de nid doit être fermé sur au moins 3 côtés pour convenir à la préférence des pondeuses de pondre des œufs dans un lieu sombre et fermé. Les côtés peuvent être constitués de rideaux, de rabats, grillage, mur solide ou autre forme de partition. L'aménagement d'une enceinte claire pour la nidification, séparée du tapis de grattage et du reste de la colonie aide à définir l'espace de nid dans l'unité en colonie comme espace convenable pour la ponte d'œufs.*

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Pour être considérés comme un « côté » offrant une protection adéquate, un ou plusieurs rideaux de nid, utilisés collectivement, doivent couvrir la majorité du côté de la boîte de nid prévu.
- ▶ Des espaces raisonnables entre les rideaux, et entre les rideaux et l'extrémité du côté de la boîte de nid, sont acceptables à condition que, dans l'ensemble, la majorité du côté de la boîte de nid soit couverte pour offrir une enceinte claire à l'intérieur de la boîte de nid par rapport au reste de la colonie enrichie.
- ▶ Si on utilise des rideaux pour les nids, ces rideaux doivent descendre près du plancher (sans nuire au roulement des œufs).

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Quand on utilise des rideaux pour les nids, ces rideaux doivent être suffisamment près du plancher pour faire en sorte que lorsque les poules s'assoient dans une boîte de nid, leur champ de vision est entièrement couvert par le rideau de nid. À moins d'être modifiés/raccourcis, les rideaux produits par un fabricant sont acceptables<sup>1</sup>.
- ▶ Les rideaux à l'avant doivent descendre jusqu'à la mangeoire mais les rideaux existants qui proviennent d'un fabricant et qui ont un espace entre la mangeoire et le rideau sont acceptables à condition que les rideaux n'aient pas été modifiés ou raccourcis. La même approche s'applique aux panneaux devant les nids qui bloquent l'accès à la mangeoire.

<sup>1</sup> Veuillez noter que la longueur acceptable des rideaux de nid sera revue lors de la prochaine révision/mise à jour du Code de pratiques.



- ▶ L'aire des nids ne doit pas contenir d'abreuvoirs, de mangeoires ni de perchoirs.
- ▶ Le plancher de l'aire des nids doit être couvert d'une surface qui encourage la nidification et prévient les blessures.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Le plancher de l'aire des nids ne doit pas être en grillage. Si le plancher de la colonie est couvert de grillage, l'aire des nids doit être recouverte d'un matériau autre que le plancher normal en grillage de la colonie, de plastique ou d'un grillage enrobé de caoutchouc.
  - ▶ Le matériau qui recouvre le plancher doit être sécuritaire, accepté selon la norme de l'industrie et être fixé solidement à la colonie.
  - ▶ Les matériaux utilisés pour le tapis de grattage et le tapis de nids doivent être différents.
- ▶ Il doit y avoir un espace d'au moins 15,2 cm (6 po) entre l'aire des nids et l'espace utilisable à la mangeoire.
  - ▶ Chaque poule doit disposer d'un espace de nid d'au moins 65 cm<sup>2</sup> (10 po<sup>2</sup>).

## Perchoirs

### Exigences

- ▶ Les perchoirs doivent être positionnés de manière à réduire les salissures des oiseaux, des mangeoires ou des abreuvoirs situés en-dessous par les fientes.
- ▶ Les perchoirs doivent être construits de matériaux faciles à nettoyer et qui n'hébergent pas d'acariens.
  - *Des exemples de matériaux acceptables pour perchoirs comprennent notamment mais non exclusivement, l'acier galvanisé, le plastique, le bois, le métal et le métal recouvert de caoutchouc.*

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les perchoirs creux doivent être bouchonnés ou solides.

- ▶ Les perchoirs doivent être conçus de manière à réduire les blessures aux poules qui montent et descendent ainsi qu'aux poules à proximité.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les perchoirs doivent être lisses, sans sections brisées ni de rebords tranchants et ne doivent pas rouler.
- ▶ Les perchoirs ne doivent pas se prolonger dans les nids.
- ▶ Les perchoirs doivent mesurer au moins 1,9 cm (0,75 po) de largeur ou de diamètre pour permettre aux poules d'enrouler leurs orteils autour du perchoir et de s'y tenir en équilibre dans une posture détendue.
- ▶ Chaque poule doit disposer d'une longueur linéaire minimale de 15 cm (5,9 po) d'espace de perchoir utilisable, conçu à cet effet et surélevé.

## Picorage et bains de poussière

### Exigences

- ▶ Chaque poule doit disposer d'au moins 31 cm<sup>2</sup> (4,8 po<sup>2</sup>) de surface au sol pour picorer.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ La surface au sol (tapis de grattage) doit être une surface solide, solidement fixée à la colonie pendant le cycle de troupeau. Le matériau utilisé peut être conforme aux recommandations du fabricant et doit être sécuritaire et conforme aux normes acceptées par l'industrie.
- ▶ Les matériaux du tapis de grattage et du tapis de nid doivent être différents.
- ▶ Consulter le glossaire pour la définition de tapis de grattage, obtenir de l'information additionnelle et connaître les critères relatifs aux tapis de grattage.

# 1D. LIBERTÉ / LIBRE PARCOURS

## Plancher

### Exigences

- ▶ La pente d'un plancher en lattes ou en grillage ou d'une surface pleine inclus dans le calcul de la surface utilisable ne doit pas faire plus de 8 degrés (14 %).

## Mangeoires et abreuvoirs

### Exigences

- ▶ On doit fournir un espace d'accès aux aliments d'au moins 7 cm (2,8 po) (mangeoires linéaires) par oiseau<sup>2</sup>.
- ▶ Tous les oiseaux doivent avoir accès à :
  - › au moins un abreuvoir par 12 oiseaux.
  - › au moins :
    - 2 sources d'eau (p. ex. : abreuvoirs à tétine, coupelles),
    - ou 1 abreuvoir cloche pour 100 poules,
    - ou 1,3 cm (0,5 po) d'espace linéaire à l'abreuvoir par poule dans le cas d'abreuvoirs en rigole.

## Allocation d'espace

### Exigences

- ▶ Il doit y avoir une hauteur d'au moins 45 cm (17,7 po) entre le plancher et le plafond de chaque niveau.
- ▶ **Systèmes sur parquet, tout litière** : chaque poule doit disposer d'une surface utilisable (qui n'inclut pas l'espace de nid) d'au moins 1 900 cm<sup>2</sup> (294,5 po<sup>2</sup> / 2,05 pi<sup>2</sup>).
- ▶ **Systèmes sur parquet et volières avec combinaison de litière, lattes et grillage ou réoutillés après le 1<sup>er</sup> avril 2017** : chaque poule doit disposer d'une surface utilisable (qui n'inclut pas l'espace de nid) d'au moins 929 cm<sup>2</sup> (144 po<sup>2</sup> / 1,0 pi<sup>2</sup>).

<sup>2</sup> L'exigence par oiseau pour les mangeoires circulaires sera ajoutée suite à l'examen quinquennal du Code de pratiques.

- ▶ **Systèmes sur parquet et volières avec combinaison de litière, lattes et grillage installés avant le 1<sup>er</sup> avril 2017** : dans les systèmes avec combinaison de grillage, lattes et litière, chaque poule doit disposer de l'allocation minimum d'espace suivante (à l'exclusion de l'espace de nid) :
  - ▶ 929,0 cm<sup>2</sup> (144,0 po<sup>2</sup> / 1,0 pi<sup>2</sup>) si un espace minimum de perchoir de 15,0 cm (5,9 po) est fourni, ou
  - ▶ 1 115 cm<sup>2</sup> (172,8 po<sup>2</sup> / 1,2 pi<sup>2</sup>) si un espace d'au moins 7,6 cm (3,0 po) mais moins de 15,0 cm (5,9 po) par poule est fourni.

## Nidification

### Exigences

- ▶ L'espace de nid doit être fermé sur au moins 3 côtés pour fournir une aire privée et ombragée.
  - ▶ *L'espace de nid doit être fermé sur au moins 3 côtés pour convenir à la préférence des pondeuses de pondre des œufs dans un lieu sombre et fermé. Les côtés peuvent être constitués de rideaux, de rabats, grillage, mur solide ou autre forme de partition. L'aménagement d'une enceinte claire pour la nidification, séparée de l'aire de litière et du reste du système aide à définir l'espace de nid dans le système de logement comme espace convenable pour la ponte d'œufs.*
- ▶ L'aire des nids ne doit pas contenir d'abreuvoirs, de mangeoires ni de perchoirs.
- ▶ Le plancher de l'aire des nids doit être couvert d'une surface qui encourage la nidification et prévient les blessures.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Le plancher de l'aire des nids ne doit pas être en grillage. Si le plancher du système de logement est couvert de grillage, l'aire des nids doit être recouverte d'un matériau autre que le plancher normal en grillage du système de logement, de plastique ou d'un grillage enrobé de caoutchouc.
- ▶ Le matériau qui recouvre le plancher doit être sécuritaire, accepté selon la norme de l'industrie et être fixé solidement au système.
- ▶ Il doit y avoir un espace d'au moins 15,2 cm (6 po) entre l'aire des nids et l'espace utilisable à la mangeoire.
- ▶ Chaque poule doit disposer d'un espace de nid d'au moins 83,2 cm<sup>2</sup> (12,9 po<sup>2</sup>).
  - ▶ *Ceci équivaut à 1 m<sup>2</sup> (10,8 pi<sup>2</sup>) par groupe de 120 poules.*

## Perchoirs

### Exigences

- ▶ Les perchoirs doivent être positionnés de manière à réduire les salissures des oiseaux, des mangeoires ou des abreuvoirs situés en-dessous par les fientes.
- ▶ Les perchoirs doivent être construits de matériaux faciles à nettoyer et n'hébergeant pas d'acariens.
  - *Des exemples de matériaux acceptables pour perchoirs comprennent notamment mais non exclusivement, l'acier galvanisé, le plastique, le bois, le métal et le métal recouvert de caoutchouc.*

#### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les perchoirs creux doivent être bouchonnés ou solides.
- ▶ Les perchoirs doivent être conçus de manière à réduire les blessures aux poules qui montent et descendent ainsi qu'aux poules à proximité.

#### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les perchoirs doivent être lisses, sans sections brisées ni de rebords tranchants et ne doivent pas rouler.
- ▶ Les perchoirs ne doivent pas se prolonger dans les nids.
- ▶ Les perchoirs doivent mesurer au moins 1,9 cm (0,75 po) de largeur ou de diamètre pour permettre aux poules d'enrouler leurs orteils autour du perchoir et de s'y tenir en équilibre dans une posture détendue.
- ▶ Au moins 20 % de l'espace de perchoir doit être à une hauteur d'au moins 40 cm (15,7 po) de tout autre niveau.
- ▶ Les perchoirs en hauteur ne doivent pas être à plus de 1 m (39,4 po) du sol ou du perchoir le plus proche.
- ▶ Les perchoirs doivent être à au moins 19 cm (7,5 po) des murs et du plafond, des perchoirs superposés à la verticale ou d'autres structures.
- ▶ Les perchoirs adjacents séparés par moins de 19 cm (7,5 po) d'espace vertical doivent être distancés d'au moins 30 cm (11,8 po) horizontalement pour permettre aux poules de se percher simultanément.

- ▶ **Systèmes sur parquet et volières installés ou réoutillés après le 1<sup>er</sup> avril 2017 :** chaque poule doit disposer d'une longueur linéaire minimale de 15 cm (5,9 po) d'espace de perchoir utilisable, conçu à cet effet et surélevé.
- ▶ **Systèmes sur parquet et volières installés avant le 1<sup>er</sup> avril 2017 :** chaque poule doit disposer d'une longueur linéaire minimale de 7,6 cm (3,0 in) d'espace de perchoir utilisable, conçu à cet effet et surélevé.
  - ▶ *Si un espace de perchoir de moins de 15 cm (5,9 po) par oiseau est fourni, vous devez consulter les exigences d'allocation d'espace pour les systèmes sur parquet et en volières avec combinaison de litière, lattes et grillage installés avant le 1<sup>er</sup> avril 2017 qui prescrivent une allocation d'espace supérieure par oiseau.*

## Picorage et bains de poussière

### Exigences

- ▶ Les poules logées dans des systèmes à base de litière doivent avoir un accès continu à la litière.
- ▶ **Systèmes sur parquet installés ou réoutillés après le 1<sup>er</sup> avril 2017 :** au moins 15 % de l'espace utilisable doit être recouvert de litière.
- ▶ **Systèmes sur parquet installés avant le 1<sup>er</sup> avril 2017 :** dans les systèmes qui sont entièrement à lattes, ou lorsque moins de 15 % de l'espace utilisable est constitué de litière, une surface solide d'au moins 1,5 m<sup>2</sup> (16,0 pi<sup>2</sup>) pour la litière/substrat pour le bain de poussière doit être prévue pour chaque 1 000 poules. Lorsque plusieurs sites sont prévus, ils doivent être répartis de manière égale.
- ▶ **Systèmes sur parquet :** les poules doivent disposer d'au moins un site de picorage par groupe de 1 500 poules (p. ex. : balles de foin ou de paille, grit insoluble ou écales d'avoine, ou autre matériau qui favorise le picorage). Lorsque plusieurs sites sont fournis, ils doivent être également répartis.
  - ▶ *Des exemples de sites de picorage incluent un enrichissement nutritionnel comme des balles de foin ou de paille, grit insoluble ou écales d'avoine, ou autre matériau qui favorise le picorage comme des balles de golf, un DC suspendu ou des houppes de corde, des granules de carton compressé ou des pierres à picorer.*
  - ▶ *Si un substrat est présent, les sites de bains de poussière peuvent aussi compter comme sites de picorage.*
- ▶ **Systèmes de volière :** au moins 33 % de l'espace utilisable doit être recouvert de litière, sauf pour les oiseaux de moins de 24 semaines, pour lesquels la superficie de litière peut être réduite à au moins 15 % de la surface utilisable.

## Considérations spéciales pour systèmes à plusieurs niveaux (volières)

### Exigences

- ▶ Quand on introduit des oiseaux dans des systèmes à plusieurs niveaux, il faut les placer à proximité des sources d'aliments et d'eau.
- ▶ À l'exception des perchoirs, des vérandas et des rampes ou échelles, les niveaux doivent être aménagés de manière à empêcher les fientes de tomber directement sur les niveaux inférieurs.
- ▶ Les niveaux en hauteur doivent avoir un système permettant d'enlever le fumier sans nuire aux oiseaux ni leur causer de blessures.
- ▶ Il ne doit pas y avoir plus de 4 niveaux, et le sol est considéré comme un niveau.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les niveaux sont mesurés dans un plan vertical.
- ▶ Si plus de 4 niveaux sont présents au total dans l'installation de ponte, une passerelle doit être présente pour garantir que les niveaux supérieurs puissent être inspectés de manière adéquate.
- ▶ Il ne peut pas y avoir de dénivellation directe supérieure à 4 niveaux.

# 1E. ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

## Logements et parcours : conception et construction

### Exigences

- ▶ Les oiseaux doivent avoir un accès facile et continu à une structure qui les protège des conditions environnementales et qui répond à leurs besoins de température et d'hygiène.
  - ▶ *L'installation de pont est une structure acceptable, pourvu que les ouvertures de portes demeurent ouvertes ou que les oiseaux aient toujours accès à l'intérieur de l'installation de pont quand ils sont à l'extérieur sur le parcours.*
- ▶ Les ouvertures de portes entre l'installation de pont et le parcours doivent être d'au moins 35 cm (13,8 po) de hauteur et 40 cm (15,7 po) de largeur et doivent être réparties dans l'installation de pont de sorte que tous les oiseaux y aient accès.
  - ▶ *Cette information a été recueillie lorsque l'installation de pont a été mesurée conformément au protocole de mesurage des POC pour les systèmes de logement en liberté / libre parcours, et figure dans le formulaire de mesure du logement.*
- ▶ Il doit y avoir un moyen de restreindre l'accès à l'extérieur quand la santé ou le bien-être des oiseaux est à risque.
- ▶ Une clôture de périmètre doit être fournie et entretenue pour protéger les oiseaux contre les prédateurs au sol.
- ▶ Les ouvertures d'accès au parcours doivent être conçues de manière à réduire les effets défavorables de la météo sur la qualité de la litière.



## Gestion du parcours

### Exigences

- ▶ Le parcours doit être exempt de débris pouvant abriter des organismes nuisibles.
- ▶ Le parcours doit être situé et entretenu de manière à gérer les conditions qui pourraient nuire à la santé et au bien-être des oiseaux.
  - *Des exemples de pratiques de gestion du parcours comprennent : couper l'herbe, maintenir une couverture végétale, herser, faire la rotation du parcours, laisser reposer le parcours, garder les oiseaux à l'intérieur quand le parcours est trop humide ou boueux.*

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Des pratiques de gestion du parcours doivent être en place pour atténuer les conditions comme un sol boueux, humide, protection contre les prédateurs, les organismes nuisibles, et les oiseaux doivent être surveillés pour tout signe de blessure ou de mortalité à l'extérieur.

## Mangeoires et abreuvoirs : accès à l'extérieur

### Exigences

- ▶ Si la nourriture et l'eau sont fournies à l'extérieur, il faut prendre les mesures nécessaires pour décourager l'accès des oiseaux sauvages.
  - *Des exemples de pratiques de gestion du parcours comprennent : fermer complètement le parcours, utiliser des pôles avec un dissuasif attaché tels un serpent en plastique ou des morceaux de métal clignotant.*

# SECTION 2 – GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'INSTALLATION DE PONTE

## Ventilation et qualité de l'air

### Exigences

- ▶ Les systèmes de contrôle environnemental doivent être conçus, construits et entretenus de manière à permettre l'apport d'air frais et les conditions d'hygiène qui favorisent la santé et le bien-être des oiseaux.
- ▶ Des mesures doivent être prises pour gérer les niveaux d'ammoniac lorsque ceux-ci atteignent un niveau nocif (p. ex. : entre 20 et 25 ppm).

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les niveaux d'ammoniac à la hauteur des oiseaux dans l'installation de ponte et les vérandas couvertes, si considérées comme espace utilisable, doivent être vérifiés et consignés tous les mois entre les mois d'octobre et mars et les résultats doivent être inférieurs à 25 ppm.
- ▶ Des mesures correctives doivent être prises si les niveaux d'ammoniac atteignent ou dépassent 25 ppm.
- ▶ Si le niveau d'ammoniac est mesuré tous les mois en utilisant une méthode qui produit une fourchette seulement (comme 10-20 ppm) et qu'il est impossible de mesurer une valeur spécifique dans cette fourchette, des mesures correctives doivent être prises si le niveau d'ammoniac dépasse 20 ppm (fourchette de 20-30 ppm).
- ▶ Si une installation de ponte compte deux salles séparées par un mur, un test d'ammoniac doit être effectué dans chaque salle et les résultats pour chaque salle doivent être consignés.
- ▶ Consigner le test d'ammoniac et les résultats dans le formulaire d'inspection mensuelle ou un dossier équivalent.

### Dossiers

- ▶ Formulaire d'inspection mensuelle (dossier sur les tests d'ammoniac octobre - mars)
- ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives (documenter les mesures correctives prises si un niveau d'ammoniac nocif est atteint)

# Température

## Exigences

- ▶ Les températures à l'intérieur des systèmes de logement doivent être vérifiées une fois par jour.
- ▶ Les températures à l'intérieur des systèmes de logement doivent être maintenues dans une plage qui contribue à la santé et au bien-être des oiseaux.
- ▶ Il faut surveiller les signes de stress lié au froid ou à la chaleur chez les oiseaux. Si l'on observe des signes de stress thermique chez les oiseaux, il faut prendre des mesures correctives immédiatement.
  - *Des exemples de mesures correctives incluent accroître la chaleur, mettre plus de ventilateurs en marche ou faire fonctionner le système de refroidissement si installé dans l'installation de ponte.*
  - *La vérification des oiseaux pour la présence ou non de stress thermique est incluse dans la liste de contrôle de l'inspection hebdomadaire routinière.*

### ✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives à la température

- ▶ La température minimum et maximum dans l'installation de ponte et la véranda couverte, si celle-ci est considérée comme espace utilisable, doit être mesurée à l'aide d'un thermomètre fonctionnel et consignée tous les jours.
- ▶ Si une installation de ponte est dotée de deux salles différentes séparées par un mur, le producteur doit vérifier et consigner tous les jours la température de chacune.
- ▶ La température de l'installation de ponte et de la véranda couverte (si elle est considérée comme espace utilisable) doit être maintenue entre 10-28°C (50-82°F).
- ▶ Si la température est à l'extérieur de cette fourchette, des mesures correctives doivent être prises et documentées dans le Journal des actions correctives. La tenue d'un dossier sur les températures extérieures est considérée équivalente à la consignation dans le Journal des actions correctives.
- ▶ Inclure la vérification du confort thermique des oiseaux dans les inspections routinières et consigner cette activité en complétant les formulaires d'inspection routinière : formulaire à cocher pour les inspections quotidiennes et liste de contrôle pour les inspections hebdomadaires.

## Dossiers pour toutes les exigences relatives à la température

- ▶ Dossier sur la température de l'installation de ponte (documenter les températures quotidiennes minimum et maximum dans l'installation de ponte)
- ▶ Formulaire d'inspection routinière (consigner que le confort thermique des oiseaux est vérifié)
  - › Liste de contrôle pour les inspections quotidiennes
  - › Liste de contrôle pour les inspections hebdomadaires
- ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives (documenter les mesures correctives prises si un inconfort thermique est observé chez les oiseaux et/ou que la marge acceptable de la température est dépassée)

## Éclairage

### Exigences

- ▶ **Systèmes de logement conventionnel et en colonie enrichie** : l'intensité lumineuse doit être en moyenne d'au moins 5 lux durant la phase de l'éclairage. L'intensité lumineuse peut être réduite uniquement pour corriger un comportement agressif (comme le picage des plumes).
  - › *Pour déterminer l'intensité lumineuse, mesurer en lux à 2 endroits différents le long de la mangeoire (directement sous l'ampoule et entre les ampoules) à chaque niveau. Additionner toutes les mesures et diviser par le nombre total de mesures prises afin d'obtenir une moyenne pour l'installation de ponte.*
- ▶ **Systèmes de logement en liberté / libre parcours** : l'intensité lumineuse dans l'environnement des poules doit être en moyenne d'au moins 10 lux durant la période d'éclairage de sorte que les poules puissent circuler librement dans leur environnement.
  - › *Pour mesurer dans les systèmes en volière, mesurer l'intensité lumineuse en lux à 2 endroits le long des mangeoires (directement sous une ampoule et entre les ampoules) sur chaque niveau et obtenir une lecture au sol (à l'exclusion de sous le système). Additionner toutes les mesures et diviser par le nombre total de mesures prises pour obtenir une moyenne pour l'installation de ponte.*
  - › *Pour mesurer dans les systèmes sur parquet, mesurer l'intensité lumineuse en lux à 5 endroits (2 endroits sombres, 2 endroits clairs et un à mi-chemin), additionner le nombre de lux et diviser par 5 pour obtenir une moyenne.*
- ▶ **Systèmes en colonie enrichie et en liberté / libre parcours dotés d'un éclairage artificiel** : l'intensité lumineuse doit être accrue graduellement ou par étapes sur une période de 5 minutes, et réduite graduellement ou par étapes sur une période minimum de 15 minutes pour que les poules aient le temps suffisant de se jucher et descendre des perchoirs sans se blesser.

## Gestion de la litière

### Exigences

- ▶ La litière doit être de bonne qualité et friable.
- ▶ L'état de la litière doit être surveillé et géré pour éviter les niveaux de poussière ou d'humidité pouvant causer des problèmes aux pattes, des troubles respiratoires ou d'autres problèmes de santé comme l'accumulation de parasites ou les maladies.
  - *Le niveau d'humidité de la litière peut être vérifié et mesuré d'un certain nombre de façons comme à l'aide d'un humidimètre, une inspection visuelle ou en effectuant un test de compression. La santé des pieds des oiseaux peut aussi être un indicateur de la qualité de la litière tout comme la qualité de l'air, les niveaux d'ammoniac et la santé respiratoire.*
  - *Procédure du test de compression :*
    - *Ramasser une poignée de litière et serrer dans un poing pour former une balle.*
    - *Lorsque le contenu de la litière est approprié, la litière se compacte et forme une balle lorsqu'elle est pressée, mais ne reste pas bien ensemble lorsqu'elle est relâchée.*
    - *Lorsque la teneur en humidité est trop élevée, la litière sera compactée et formera une balle lorsqu'elle sera pressée et restera intacte une fois relâchée.*
    - *Lorsque la teneur en humidité est faible, la litière ne peut pas se compacter et ne forme pas une balle.*
- ▶ La litière devenue excessivement humide (par exemple, à cause d'une fuite d'eau, d'une inondation) doit être enlevée sans tarder.

### ✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives à la gestion de la litière

- ▶ Consigner tous les problèmes et les mesures correctives prises dans le Journal des actions correctives.

### Dossiers pour toutes les exigences relatives à la gestion de la litière

- ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives

## SECTION 3 – ALIMENTS ET EAU

La hausse ou la baisse de consommation d'aliments ou d'eau peut être un indicateur précoce de problèmes. Si les aliments ne répondent pas aux besoins nutritionnels des poules, qu'ils sont distribués inadéquatement ou qu'ils sont rassis, moisissus ou contaminés, ou si l'eau n'est pas distribuée adéquatement, qu'elle n'est pas sapide ou qu'elle affecte négativement la santé des poules, celles-ci peuvent réagir en modifiant leur comportement d'alimentation et d'abreuvement, leur production ou montrer d'autres signes de problèmes de santé. De tels cas suscitent une investigation et des mesures correctives afin de rectifier la situation.

### Gestion des aliments et de l'eau

#### Exigences

- ▶ Les aliments doivent être accessibles en tout temps et distribués de manière à réduire les agressions, l'émaciation et les blessures.
- ▶ En temps normal, les oiseaux doivent avoir accès en tout temps à des quantités d'eau suffisantes, jusqu'en fin de ponte. Les interruptions aux fins de vaccination ou d'entretien des abreuvoirs sont acceptables.
- ▶ Les aliments rassis, moisissus ou contaminés ne doivent pas être utilisés; il faut les remplacer immédiatement.
- ▶ Le matériel d'alimentation et d'abreuvement doit être vérifié quotidiennement; au besoin, des mesures correctives doivent être prises sans tarder.

#### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Consigner cette activité en complétant les formulaires d'inspection routinière : formulaire à cocher pour l'inspection quotidienne et liste de contrôle des inspections hebdomadaires.
- ▶ Consigner tout problème et les mesures correctives prises dans le Journal des actions correctives.

#### Dossiers

- ▶ **Formulaires d'inspection routinière (documenter l'équipement vérifié)**
  - Liste de contrôle pour les inspections quotidiennes
  - Liste de contrôle pour les inspections hebdomadaires
- ▶ **S'il y a lieu, le journal des actions correctives (documenter les mesures correctives prises si des problèmes sont observés)**

- ▶ Il doit y avoir un plan pour que des stocks suffisants d'aliments et d'eau de qualité convenable soient disponibles en tout temps, ainsi qu'en cas d'urgence dans l'exploitation, comme une panne de courant, un bris mécanique et(ou) la nécessité d'enlever et de remplacer les aliments.
  - *Ce plan fait partie du plan d'urgence à la ferme qui peut être écrit et doit être revu avec tous les employés de la ferme. Consulter la Section 4 - Gestion de la santé et pratiques d'élevage; Gestion des cas d'urgence et intervention, de ce manuel pour connaître toutes les exigences relatives au plan d'urgence. Un modèle de plan d'urgence figure à l'Annexe A, à la fin du présent manuel.*

## Nutrition

### Exigences

- ▶ Tous les oiseaux doivent recevoir des aliments qui répondent à leurs besoins nutritionnels quotidiens pour rester en bonne santé, répondent à leurs besoins physiologiques et qui évitent les troubles du métabolisme et de la nutrition.

## Eau

### Exigences

- ▶ L'eau doit être sapide et sans danger pour la santé des oiseaux.

#### **Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives aux aliments et à l'eau**

- ▶ La consommation quotidienne d'aliments et d'eau doit être consignée.
- ▶ La consommation quotidienne d'aliments peut être contrôlée par les méthodes suivantes :
  - Les poids quotidiens de la balance du bac ou de la trémie de déchargement sont calculés en valeur quotidienne.
  - Consignation et vérification des temps de fonctionnement quotidiens de la minuterie de la vis transversale.
- ▶ Dans des circonstances normales, les oiseaux doivent avoir accès aux aliments et à l'eau en tout temps (y compris la présence et l'accessibilité aux aliments et à l'eau en raison d'un équipement en bon état de fonctionnement).

- ▶ Si l'approvisionnement en eau est coupé dans les périodes d'obscurité, il doit être clair que les oiseaux peuvent s'abreuver durant la nuit et que l'approvisionnement en eau a été coupé uniquement durant la période d'obscurité (les dossiers sur la consommation d'eau durant la nuit doivent indiquer l'heure à laquelle l'approvisionnement a été coupé et remis en marche).
- ▶ Les poules ne doivent pas être en liberté dans l'installation de ponte (à l'extérieur de leur système de logement) puisqu'elles n'auront pas un accès adéquat aux aliments et à l'eau.
- ▶ Les coqs peuvent être en liberté à condition qu'ils aient un accès suffisant à leurs propres aliments et à l'eau, et qu'ils soient gérés séparément des poules.
- ▶ Les aliments et l'eau doivent être disponibles pour les oiseaux dépeuplés à la ferme et ce, jusqu'au début du processus de dépeuplement.
- ▶ Le retrait des aliments en guise de préparation à la capture et au chargement pour le transport des oiseaux vivants (sur et hors site) doit correspondre aux intervalles de retrait des aliments précisés dans le *Règlement sur la santé des animaux, Partie XII* (Transport des animaux). L'eau doit être disponible jusqu'au début du processus de capture.
- ▶ Des mesures correctives doivent être prises au besoin pour tout problème relatif aux aliments et à l'eau et le tout doit être documenté.

### **Dossiers pour toutes les exigences relatives aux aliments et à l'eau**

- ▶ **Dossiers sur la consommation quotidienne d'aliments et d'eau**
- ▶ **S'il y a lieu, le journal des actions correctives (documenter les actions correctives si des problèmes relatifs aux aliments et à l'eau sont observés)**



# SECTION 4 – GESTION DE LA SANTÉ ET PRATIQUES D'ÉLEVAGE

## Généralités

### Exigences

- ▶ Politique sur le bien-être des animaux d'élevage
  - › L'exploitation doit disposer d'une Politique sur le bien-être des animaux d'élevage qui est revue, signée et datée chaque année.
  - › La politique doit mettre l'accent sur l'engagement du producteur à favoriser une culture de compréhension des principes et des exigences en matière de soins aux animaux.
  - › La politique doit au minimum inclure une ou plusieurs déclarations contenant un engagement de tolérance zéro pour tout abus, négligence, cruauté ou mauvais traitement des oiseaux.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ La politique contient des énoncés d'engagement comme suit : politique de tolérance zéro; les poules évoluent dans un environnement sécuritaire où les matériaux utilisés pour la construction du système de logement et l'équipement auquel les oiseaux ont accès ne sont pas nocifs ou toxiques pour les oiseaux; un plan écrit d'euthanasie qui est revu et mis à jour chaque année si nécessaire.
- ▶ Veiller à ce qu'il y ait une Politique sur le bien-être des animaux d'élevage signée et datée à la ferme.
- ▶ La politique doit être signée et datée dans les 13 mois, au moment d'un audit du PSA.

### Dossiers

- ▶ Politique sur le bien-être des animaux d'élevage

▶ Politique régissant les visiteurs

- ▶ Une Politique régissant les visiteurs doit être disponible à même le Registre des visiteurs à des fins d'examen par les visiteurs, ou elle peut être incorporée aux politiques existantes régissant les visiteurs à la ferme.
- ▶ Le Registre des visiteurs doit clairement indiquer que tous les visiteurs sont tenus d'examiner la Politique régissant les visiteurs.
- ▶ Tous les visiteurs de l'unité de production doivent signer le registre ou un document équivalent, reconnaissant ainsi leur compréhension des engagements associés à la Politique régissant les visiteurs.
- ▶ La Politique régissant les visiteurs doit indiquer au minimum ce qui suit :
  - Les oiseaux doivent être traités de manière positive et compatissante à tout moment et tout abus ou mauvais traitement est interdit.
  - Les visiteurs sont tenus de contribuer au maintien de normes élevées en matière de bien-être animal.
  - Les visiteurs doivent se conformer à toute politique, procédure ou instruction des représentants de la ferme qui pourrait affecter le bien-être des oiseaux.
  - Tous les visiteurs doivent suivre les protocoles de biosécurité de la ferme pendant leur séjour à la ferme.

✓ **Éléments de conformité**

- ▶ Tous les visiteurs doivent signer le registre ou un document équivalent, reconnaissant ainsi leur compréhension des engagements associés à la Politique régissant les visiteurs.
- ▶ Les visiteurs qui reviennent régulièrement comme les chauffeurs de camions de transport des œufs, ont l'option de signer chaque année un document pour les « visiteurs qui reviennent régulièrement » plutôt que de signer la Politique régissant les visiteurs à chaque visite. Ce document doit être conservé en dossier pour l'année et doit être disponible lors d'un audit.

**Dossiers**

- ▶ **Politique régissant les visiteurs**
- ▶ **Registre des visiteurs**
- ▶ **Politique régissant les visiteurs : visiteurs qui reviennent régulièrement – document à signer**

## Approvisionnement en poulettes et transition vers la ponte

### Exigences

- ▶ Les poules qui seront logées dans des volières doivent provenir de systèmes d'élevage en liberté / libre parcours où les poulettes avaient accès à des perchoirs.

### Pratiques recommandées

- ▶ Les poussins doivent provenir d'un couvoir certifié par le programme de bien-être animal de la Fédération canadienne des couvoirs, ou d'un programme américain équivalent.
  - › *La documentation comme une lettre d'assurance ou de certification du couvoir peut être fournie à cet effet.*
  - › *Il est hautement recommandé que le couvoir et l'éleveur de poulettes expédient à la ferme de poudeuses toute la documentation relative au couvoir et aux poulettes en même temps que les poules.*

## Plan de gestion de la santé

### Exigences

- ▶ Une relation de travail avec un vétérinaire doit être établie.

#### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les coordonnées du vétérinaire principal de la ferme doivent être consignées dans un dossier comme une liste de personnes-ressources à contacter par cellulaire, un plan de santé du troupeau ou un plan d'urgence à la ferme (liste de personnes-ressources à contacter en cas d'urgence).

### Dossiers

- ▶ Liste de personnes-ressources à contacter par cellulaire, plan de santé du troupeau ou plan d'urgence (liste de personnes-ressources à contacter en cas d'urgence)
- ▶ Des dossiers doivent être tenus sur les éclosions de maladies, les problèmes de santé, les anomalies notées et leurs causes si elles sont connues, et les mesures correctives appliquées.

### Dossiers

- ▶ Santé / dossiers médicaux
- ▶ Journal des actions correctives

## Compétences relatives à la gestion du troupeau

### Exigences

- ▶ Le personnel doit connaître le comportement normal des oiseaux, les signes de mauvaise santé et de détresse et les problèmes de comportement, sans quoi il doit travailler conjointement avec du personnel d'expérience.
- ▶ Code de conduite des employés
  - ▶ Tous les employés qui travaillent dans l'unité de production doivent comprendre, signer et dater le Code de conduite des employés chaque année. Le modèle minimum requis a été fourni dans ce manuel.
  - ▶ Tous les employés qui travaillent dans l'unité de production doivent comprendre la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage, les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement, le Plan d'urgence, la connaissance des oiseaux et l'élevage en fonction de leur poste, ainsi que le Programme de soins aux animaux. Ils doivent confirmer leur compréhension en signant chaque année le Code de conduite des employés.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Veiller à ce qu'il y ait un Code de conduite en dossier pour chaque employé qui travaille dans l'unité de production.
- ▶ Pour assurer la conformité, utiliser au minimum le modèle inclus dans ce manuel.
- ▶ Le Code de conduite des employés doit être signé et daté dans les 13 mois, au moment d'un audit du PSA.

### Dossiers

- ▶ Code de conduite des employés

## Prévention et gestion des maladies

### Exigences

- ▶ Si l'on remarque ou que l'on soupçonne des signes de maladie, si les oiseaux montrent des signes de changement de comportement ou si les mortalités sont plus importantes que prévu, il faut agir sans délai pour en déterminer la cause et(ou) demander à une personne qualifiée de prendre les mesures qui s'imposent.
  - ▶ *Le calcul et la consignation mensuels des cas de mortalité peuvent aider à établir une base de référence qui permettra de mieux comprendre les mortalités prévues. Le modèle de dossier de mortalité dans ce manuel prévoit un espace pour ce calcul.*

- ▶ Les mortalités doivent être consignées chaque jour.
  - *Au moment de consigner la mortalité quotidienne, le fait de consigner également le nombre d'oiseaux abattus plutôt que trouvés morts peut aussi servir utilement à gérer la santé du troupeau, identifier les tendances ou les problèmes et prendre les mesures correctives qui s'imposent. De plus, un suivi des raisons pour lesquelles les oiseaux sont morts ou abattus peut aider à identifier les problèmes à régler et les pratiques de gestion qui peuvent être améliorées.*

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Chaque case quotidienne du dossier sur la mortalité doit comporter un chiffre, même si ce chiffre est 0. S'il n'y a pas de mortalité un jour, le producteur doit inscrire un zéro (0) dans la case du dossier sur la mortalité pour cette journée. Il n'est pas acceptable de laisser l'espace en blanc car il n'y a aucun moyen de faire la distinction entre un contrôle de mortalité manqué et l'absence de mortalité ce jour-là.

## Dossiers

- ▶ Dossier de mortalité

## Inspections routinières

### Exigences

- ▶ Les troupeaux doivent être inspectés au moins deux fois par jour. Durant les inspections, il faut : écouter et regarder les oiseaux pour vérifier leur état de santé et de bien-être; vérifier l'accessibilité et la disponibilité des aliments et de l'eau; vérifier l'état de fonctionnement de l'équipement; vérifier les conditions environnementales; et éliminer les oiseaux morts.
  - *Consulter la liste de contrôle pour les inspections hebdomadaires (modèle inclus dans ce manuel) pour noter tous les points qui doivent, au minimum, être vérifiés durant les inspections routinières.*

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Veiller à ce que tous les points suivants soient cochés durant chaque inspection routinière :
  - Apparence générale des oiseaux
  - Son général produit par le troupeau
  - Comportement anormal
  - Signes de maladie / blessure
  - Oiseaux blessés

- Problèmes respiratoires
- Halètement ou regroupement (chaleur ou stress attribuable au froid)
- Boîterie
- Signes de picage des plumes ou de cannibalisme
- Oiseaux coïncés
- Oiseaux morts
- Disponibilité d'aliments et d'eau
- État de fonctionnement de l'équipement dans l'installation de ponte (mangeoires, abreuvoirs, ventilation, etc.)
- État des aménagements et des matériaux dans le système de logement (plancher de la boîte de nid, tapis de grattage, perchoirs, plancher, etc.)
- Environnement de l'installation de ponte (température, humidité relative, qualité de l'air, etc.)
- Parapher le formulaire à cocher pour les inspections quotidiennes deux fois par jour, après chaque inspection, afin de démontrer que les inspections requises ont été effectuées.
- Compléter la liste de contrôle pour les inspections hebdomadaires une fois par semaine.
- Documenter tout problème observé durant une inspection ainsi que les mesures correctives et consigner le tout dans le Journal des actions correctives.

## Dossiers

- Liste de contrôle pour les inspections quotidiennes
  - Liste de contrôle pour les inspections hebdomadaires
  - S'il y a lieu, le journal des actions correctives (documenter les mesures correctives pour tout problème observé)
- Des méthodes ou des dispositifs convenables doivent être disponibles pour que tous les oiseaux soient inspectés.
- *Des exemples incluent l'utilisation d'un corridor ou d'une passerelle, ou de l'équipement tel une table élévatrice à ciseaux qui permettent de voir et d'inspecter les oiseaux aux niveaux supérieurs, ou utiliser des lampes de poche ou accroître l'intensité lumineuse durant les inspections pour mieux voir les oiseaux.*

## Oiseaux malades et blessés

### Exigences

- ▶ Les oiseaux malades ou blessés doivent être rapidement isolés pour être évalués, et ils doivent soit recevoir les soins et(ou) les traitements appropriés, soit être euthanasiés.
  - *Les soins appropriés dépendent de l'état général de l'oiseau, de l'aménagement de l'installation de ponte et des pratiques de gestion à la ferme. Un exemple de soins appropriés serait de placer l'oiseau dans un parc d'isolement afin de réduire la concurrence pour les ressources et un comportement hostile de la part des autres oiseaux, et accroître la proximité des poules malades ou blessées des sources d'aliments et d'eau de sorte qu'elles aient un accès rapide et facile à ces ressources.*
- ▶ Les oiseaux qui ont été identifiés comme malades ou blessés doivent être surveillés au moins deux fois par jour, ou à une fréquence adaptée à leur état. S'ils ne montrent pas de signes de rétablissement, les oiseaux doivent être euthanasiés conformément au plan d'euthanasie de l'exploitation.
- ▶ Tous les cas soupçonnés de maladie à déclaration obligatoire doivent être immédiatement portés à l'attention d'un vétérinaire.

### **Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives aux oiseaux malades et blessés**

- ▶ Les oiseaux malades ou blessés doivent recevoir les soins appropriés et sans tarder.
- ▶ Consigner tous les cas ainsi que les mesures correctives dans le Journal des actions correctives.
- ▶ La tenue d'un dossier sur l'abattage est considérée équivalente aux inscriptions dans le Journal des actions correctives pour les oiseaux qui sont euthanasiés.

### **Dossiers pour toutes les exigences relatives aux oiseaux malades ou blessés**

- ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives (documenter les mesures correctives prises suite à l'observation d'oiseaux malades ou blessés)

## Picage des plumes et cannibalisme

### Exigences

- ▶ Des mesures correctives doivent être prises à l'apparition d'une flambée de picage des plumes ou de cannibalisme.
- ▶ Les oiseaux blessés doivent être rapidement isolés pour être évalués, et ils doivent soit recevoir les soins et(ou) les traitements appropriés, soit être euthanasiés.

### ✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences de picage des plumes et cannibalisme

- ▶ Consigner tous les cas et les mesures correctives prises dans le Journal des actions correctives.

### Dossiers pour toutes les exigences de picage des plumes et cannibalisme

- ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives (documenter les mesures correctives prises dès le début d'une flambée de picage des plumes ou de cannibalisme)

### Pratiques recommandées

- ▶ Évaluer régulièrement l'état du plumage du troupeau afin de suivre l'évolution avec le temps et prendre les mesures correctives lorsque nécessaire.
  - *La notation de l'état du plumage est un outil précieux qui peut aider à établir une base de référence pour l'état du plumage et suivre cet état au fil du temps. La surveillance du plumage à intervalle régulier (comme chaque semaine, mensuellement ou bimensuellement) peut aider à reconnaître un problème sans tarder et(ou) à identifier la santé du troupeau ou les problèmes de comportement qui doivent être investigués et qui font appel à une intervention (comme le picage des plumes, la perte de plumes, le cannibalisme).*
  - *Voir les Annexes B et C de ce manuel pour deux exemples de systèmes de notation pour le plumage qui peuvent être adoptés et mis en œuvre sur votre ferme.*
  - *Annexe B – ce système de notation a été mis au point par Alexandra Harlander et son équipe de chercheurs à l'Université de Guelph à Guelph, Ontario, Canada.*
  - *Annexe C – ce système de notation du plumage / protocole pour les poules pondeuses a été mis au point dans le cadre du projet AssureWel de la RSPCA, de la Soil Association et de l'Université de Bristol en Angleterre, Royaume-Uni. Pour des ressources additionnelles, veuillez consulter [assurewel.org/layinghens.html](https://assurewel.org/layinghens.html).*
  - *Les notes peuvent être inscrites sur une feuille de notation. Un exemple de cette feuille est inclus à l'Annexe B.*



## Traitement et rognage du bec

### Exigences

- ▶ Chaque ferme doit posséder une Politique écrite sur le traitement et le rognage du bec qui décrit les méthodes acceptables, le moment et les limitations, qui fait l'objet d'un examen et qui est signée chaque année. Le modèle minimum requis a été inclus dans ce manuel.
- ▶ Quand il est planifié à la ferme, le rognage du bec du nouveau troupeau doit être effectué avant l'âge de 10 jours.
- ▶ Le rognage du bec ne doit pas se faire sur des oiseaux de plus de 10 jours, sauf s'il est jugé nécessaire pour des raisons urgentes de bien-être et après avoir épuisé toutes les autres mesures pour éliminer le cannibalisme. Dans de tels cas, le rognage du bec doit être effectué après consultation et sous supervision vétérinaire.

#### ✓ **Éléments de conformité**

- ▶ La consultation et la surveillance vétérinaire comprend une réunion avec le personnel de la ferme qui doit effectuer le traitement du bec afin de discuter des méthodes appropriées et de l'utilisation appropriée de l'équipement avant de procéder au traitement du bec.
- ▶ Le vétérinaire doit fournir une lettre ou un document similaire de confirmation à cet effet.
- ▶ Le traitement et le rognage du bec ne doivent être effectués que par des personnes compétentes, à l'aide de méthodes approuvées par l'industrie qui réduisent l'inconfort des oiseaux, et avec des appareils bien entretenus.
- ▶ Le producteur ou son représentant désigné compétent doit être présent pendant toute l'intervention de rognage du bec.
- ▶ Durant le traitement ou le rognage du bec, il ne faut pas retirer plus du tiers du bec supérieur, mesuré de la pointe du bec jusqu'à l'entrée des narines.

#### ✓ **Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives au traitement et au rognage du bec**

- ▶ Comprendre les définitions du traitement du bec (méthode à l'infrarouge, habituellement utilisée pour les poussins d'un jour au couvoir) et du traitement du bec (à la lame chaude, habituellement utilisée à la ferme) et les exigences connexes à chaque méthode. Voir les définitions dans le glossaire.
- ▶ Veiller à ce que les dossiers requis du couvoir et(ou) de l'éleveur de poulettes soient reçus et conservés en filière pour chaque troupeau. Les dossiers doivent confirmer :
  - La méthode utilisée pour le traitement ou le rognage du bec.

- L'âge des oiseaux au moment du traitement ou du rognage.
- Que la procédure a été effectuée par un personnel compétent à l'aide d'un équipement infrarouge ou lame chaude bien entretenu.
- Que pas plus du tiers du bec supérieur, mesuré de la pointe du bec jusqu'à l'entrée des narines, a été enlevé durant le traitement ou le rognage du bec.
- (S'applique au rognage du bec à la ferme) Que le producteur ou son représentant désigné compétent était présent durant le processus.
- ▶ Veiller à ce que si le rognage du bec est effectué après l'âge de 10 jours :
  - Il a été effectué pour des raisons urgentes et que toutes les autres mesures de contrôle du cannibalisme ont été épuisées.
  - Une lettre d'assurance d'un vétérinaire confirmant la consultation et la surveillance est disponible.

### **Dossiers lorsque le traitement ou le rognage du bec a lieu avant l'âge de 10 jours**

- ▶ Politique sur le traitement et le rognage du bec
- ▶ Dossiers sur le traitement / rognage du bec
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau et(ou) lettre d'assurance du couvoir, de l'éleveur de poulettes ou de l'équipe à la ferme (l'éleveur de poulettes peut signer le certificat attestant de l'historique du troupeau ou un dossier équivalent, mais doit être en mesure de produire la lettre originale du couvoir si nécessaire)

### **Dossiers lorsque le traitement ou le rognage du bec a lieu après l'âge de 10 jours**

- ▶ Politique sur le traitement et le rognage du bec
- ▶ Dossiers sur le rognage du bec
- ▶ S'il y a lieu :
  - Journal des actions correctives
  - Dossiers de santé / du vétérinaire
  - Lettre du vétérinaire confirmant la consultation et la surveillance
  - Certificat attestant de l'historique du troupeau et(ou) lettre d'assurance du couvoir, de l'éleveur de poulettes ou de l'équipe à la ferme (l'éleveur de poulettes peut signer le certificat attestant de l'historique du troupeau ou un dossier équivalent, mais doit être en mesure de produire la lettre originale du couvoir si nécessaire)

## Mue contrôlée

### Exigences

- ▶ La mue contrôlée ne doit être pratiquée qu'en situation d'urgence ou dans des circonstances atténuantes et sous la supervision d'un nutritionniste et d'un vétérinaire.
  - *Au Canada, la mue peut être pratiquée uniquement après avoir reçu l'approbation de l'office de producteurs.*
- ▶ Quand elle est nécessaire, la mue contrôlée doit être induite à l'aide de méthodes qui n'impliquent pas le retrait des aliments, et les oiseaux doivent avoir accès à l'eau en tout temps.

### ✓ **Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives à la mue contrôlée**

- ▶ Si la mue est pratiquée sur un troupeau, il faut obtenir et conserver les documents suivants en dossier :
  - L'approbation écrite de l'office de producteurs pour pratiquer une mue contrôlée.
  - Lettre d'un nutritionniste pour confirmer la surveillance d'un nutritionniste.
  - Lettre d'un vétérinaire en appui à la mue, aux méthodes utilisées et confirmant sa surveillance.

### **Dossiers pour toutes les exigences relatives à la mue contrôlée**

- ▶ S'il y a lieu, l'approbation écrite de l'office de producteurs et lettres d'un nutritionniste et d'un vétérinaire

## Gestion des urgences et capacité d'intervention

### Exigences

- ▶ Un plan d'urgence en cas de problèmes raisonnablement prévisibles pouvant affecter les oiseaux doit être préparé et soumis à l'examen de tout le personnel.
  - *Ce plan peut être écrit. Un modèle a été inclus dans le présent manuel.*

### Dossiers

- ▶ Plan d'urgence (si écrit)
- ▶ Les coordonnées des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence doivent être facilement accessibles.
  - *La liste des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence doit au minimum inclure : l'adresse de la ferme, les principaux membres du personnel y compris les personnes responsables de prendre charge de la situation dans les cas d'urgence (obligatoire), le numéro 911, l'électricien, le plombier, la compagnie de gaz, le vétérinaire et la meunerie.*
  - *Un modèle de plan d'urgence avec une liste des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence figure dans le présent manuel.*

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Les numéros des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence sont écrits et la liste physique est accessible à tous les employés advenant une urgence.
- ▶ La liste peut être conservée n'importe où à condition d'être facilement accessible aux employés de la ferme comme, par exemple, dans l'unité de production, une salle de travail ou un cartable contenant les PNE.
- ▶ La liste des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence doit contenir le nom des personnes responsables de prendre charge de la situation ou de prendre les mesures qui s'imposent dans les cas d'urgence.

### Dossiers

- ▶ Liste des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence

- ▶ Au moins un responsable doit être disponible en tout temps pour prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Ces personnes sont inscrites sur la liste des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence.

### Dossiers

- ▶ Liste des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence

- ▶ Un système d'alimentation d'appoint doit être disponible s'il y a lieu pour que tous les systèmes mécaniques dépendant de l'électricité et nécessaires à la santé et au bien-être des oiseaux continuent de fonctionner durant une panne de courant.
- ▶ Les alarmes et les dispositifs à sûreté intégrée, y compris la source d'alimentation d'appoint, doivent tous être testés régulièrement.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Tous les mois, il faut vérifier le fonctionnement du système d'alimentation d'appoint (comme un générateur) à puissance minimale, ainsi que les alarmes de température et consigner le tout dans le formulaire d'inspection mensuelle ou un dossier équivalent.
- ▶ Les résultats de tests peuvent être envoyés directement à un téléphone cellulaire. Un dossier des résultats de tests sur un téléphone cellulaire, accompagné d'une date clairement indiquée, est considéré équivalent à compléter le formulaire d'inspection mensuelle pour le système d'alimentation d'appoint et les tests d'alarmes.

### Dossiers

- ▶ Formulaire d'inspection mensuelle

## SECTION 5 – MANIPULATION ET TRANSPORT

Les personnes qui participent à la capture, au chargement et au transport des oiseaux ont la responsabilité et l'obligation d'assurer que la capture, le transfert et la retenue à la ferme se déroulent de façon à minimiser le stress et les blessures. Une bonne planification, formation et surveillance, ainsi que la conception et l'équipement du bâtiment peuvent aider à améliorer la manipulation sans cruauté. Il relève du producteur de surveiller les soins des animaux à la ferme et de coordonner le processus avec l'équipe de capture, les transporteurs et les transformateurs afin d'assurer que les soins aux animaux soient maintenus comme les oiseaux quittent la ferme.

Les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement prescrivent les rôles et les responsabilités du producteur, de l'équipe de capture et du transporteur. Ces lignes directrices doivent être appliquées lorsque les poulettes sont capturées et chargées à l'installation d'élevage de poulettes, reçues et déchargées à l'installation de ponte et lorsque les poules en fin de ponte sont capturées et chargées. La documentation (comme une lettre d'assurance ou le Certificat attestant de l'historique du troupeau) de l'éleveur de poulettes confirmera au producteur d'œufs que les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement ont été appliquées lorsque les poulettes ont été capturées et chargées à l'installation d'élevage de poulettes.

Les exigences réglementaires fédérales pour le transport des animaux sont stipulées dans le *Règlement sur la santé des animaux, Partie XII* (Transport des animaux).

### Planification avant le transport

#### Exigences

- ▶ Les processus de capture et de chargement doivent être planifiés d'avance pour réduire la manipulation des oiseaux et le temps nécessaire pour les attraper et les charger, et pour que chaque véhicule puisse partir rapidement une fois chargé.
- ▶ La planification avant le transport doit tenir compte du type de système de logement, du nombre d'oiseaux à expédier et du nombre de contenants nécessaire pour ne pas dépasser les densités de chargement maximales.

#### **Dossiers pour toutes les exigences relatives à la planification avant le transport**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

## Aliments et eau : avant le chargement

### Exigences

- ▶ Le retrait des aliments avant le transport doit être géré de manière à réduire la période pendant laquelle les oiseaux sont sans nourriture.
  - *S'applique aux troupeaux expédiés à une usine de transformation (usines fédérales, provinciales et/ou de colonies), non aux troupeaux dépeuplés à la ferme.*
  - *Le retrait des aliments indique le début de l'intervalle durant lequel les oiseaux n'auront pas accès à la nourriture. Le temps total de l'intervalle durant lequel un troupeau n'a pas accès à la nourriture avant l'abattage est régi et contrôlé au palier fédéral par l'intermédiaire du Règlement sur la santé des animaux, Partie XII (Transport des animaux), et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le maintien de la conformité à l'intervalle maximum de temps de retrait des aliments est une responsabilité partagée entre le producteur, le transporteur et l'usine de transformation. La communication à ce chapitre est critique. Le point de mire de cette exigence est de minimiser le temps durant lequel les oiseaux n'ont pas accès à la nourriture à la ferme en assurant que le producteur reçoive et respecte la recommandation du transformateur concernant le temps de retrait des aliments pour le troupeau.*
  - *L'ACIA considère que les aliments ont été retirés (c'est-à-dire pas d'accès à la nourriture) lorsque les mangeoires / lignes d'alimentation sont fermées ou, dans certains cas, lorsque les lignes sont soulevées. Il relève du producteur d'utiliser la méthode la plus exacte et pratique possible pour sa situation et de fournir de l'information cohérente afin de pouvoir compléter la documentation requise. Si un producteur peut noter avec précision quand les mangeoires ont été vidées, il peut utiliser ce temps ou, sinon, il peut inscrire le temps d'arrêt de l'approvisionnement d'aliments puisque cela est clairement connu.*
- ▶ Les poules doivent recevoir une ration convenant aux pondeuses jusqu'au retrait des aliments afin de préserver la solidité de leurs os.
- ▶ Les oiseaux doivent avoir de l'eau à leur disposition jusqu'au début de la capture.

### ✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives aux aliments et à l'eau avant le chargement

- ▶ Le transformateur formule une recommandation concernant le temps de retrait des aliments et cette recommandation est respectée.
- ▶ Il faut documenter le temps réel de retrait des aliments, ou l'information qui permet de le calculer (comme le moment à partir duquel les aliments n'étaient plus accessibles; le moment du début de la capture).

## **Dossiers pour toutes les exigences relatives aux aliments et à l'eau avant le chargement**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Fiche du troupeau; dossier sur l'élimination et le logement du troupeau; ou dossier sur la consommation d'aliments

## **Aptitude au transport**

### **Exigences**

- ▶ En préparation pour le transport, la santé et l'aptitude du troupeau doivent être évaluées, et les oiseaux jugés inaptes au transport doivent être euthanasiés, séparés, ou transportés selon des dispositions spéciales<sup>3</sup> seulement pour recevoir des soins et des traitements vétérinaires.

#### **Dossiers**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
  - ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives
- ▶ Les oiseaux visiblement malades, blessés, mouillés ou jugés inaptes au transport pour toute autre raison ne doivent pas être chargés.

#### **Dossiers**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
  - ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives
- ▶ Les oiseaux qui ne sont pas chargés en vue du transport doivent continuer à recevoir des soins conformément au Programme de soins aux animaux (ou des soins équivalents pour les poulettes).

<sup>3</sup> L'article 139 (2) dans la Partie XII (Transport des animaux) du *Règlement sur la santé des animaux* stipule quatre conditions à rencontrer pour le transport d'animaux inaptes à des fins de soins vétérinaires.



## Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
- ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives

## Manipulation et capture

### Exigences

- ▶ Les équipes doivent être surveillées par le producteur ou par un délégué compétent, qui doit être présent tout au long du processus de capture et de chargement.

#### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
- ▶ Il faut prendre des mesures correctives si l'on observe des équipes ou des personnes en train de manipuler les oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.

#### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
  - ▶ S'il y a lieu, le journal des actions correctives
- ▶ Tout le personnel interne et contractuel intervenant dans la capture doit posséder les compétences nécessaires pour manipuler les oiseaux; les oiseaux ne doivent pas être manipulés de manière à leur causer des blessures ou de la détresse.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Une copie des Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement doit être disponible dans l'unité de production.
- ▶ Pour recevoir et décharger les poulettes et capturer et charger les poules en fin de ponte, tous les membres de l'équipe de capture doivent avoir reçu une copie des Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement et chaque membre doit avoir reçu une formation et reconnaître qu'ils observeront les lignes directrices.

- ▶ Compléter le dossier sur la manipulation des oiseaux – équipe de capture. Le superviseur de l'équipe doit inscrire le nom de chaque membre de l'équipe et signer en leur nom pour confirmer qu'ils ont reçu une formation appropriée et qu'ils observeront les lignes directrices.

### **Dossiers**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

- ▶ Les oiseaux doivent être placés dans les contenants de transport doucement et de manière à ce qu'ils puissent se remettre debout rapidement.

### **Dossiers**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

- ▶ Durant la capture, l'intensité lumineuse doit être suffisamment faible pour que les oiseaux restent calmes.

### **Dossiers**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

- ▶ Les attrapeurs doivent avoir un accès facile à chaque cage.

- ▶ *Dans les systèmes de logement conventionnels et en colonie enrichie, les équipes de capture doivent avoir facilement accès à tous les niveaux, peu importe la hauteur, pour faciliter la manipulation sans cruauté et le retrait des oiseaux en vue de leur transfert dans les contenants.*

### **Dossiers**

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

## Chargement et déchargement

### Exigences

- ▶ La conception, la construction, l'espace, l'état et l'utilisation des contenants et du matériel doivent permettre de charger, de transporter et de décharger les oiseaux d'une manière qui réduit le stress et(ou) les blessures.

#### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
- ▶ Les contenants remplis d'oiseaux doivent être manipulés, déplacés, bien placés à bord des véhicules et déchargés d'une manière qui réduit le stress et(ou) les blessures aux oiseaux.

#### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
- ▶ Il faut prendre des mesures pour empêcher les oiseaux de souffrir de la chaleur ou du froid ou de se faire mouiller durant le chargement et le déchargement.

#### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
- ▶ Il faut prendre des mesures pour réduire le temps que les oiseaux passent la tête en bas durant le chargement.

#### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

- ▶ Le nombre d'oiseaux par contenant doit être déterminé avant le chargement, en tenant compte de la surface utile des contenants, de la taille et du poids des oiseaux, des conditions ambiantes et de la durée du transport.

### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
- ▶ Les oiseaux doivent être chargés dans les contenants de manière à leur permettre de tous reposer sur le sol en même temps lorsqu'ils sont également répartis.

### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
  - ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
  - ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau
- ▶ Les contenants doivent être inspectés visuellement pour s'assurer qu'aucune partie des oiseaux n'est coincée avant le chargement sur le véhicule.

### Dossiers

- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Manipulation des oiseaux – dossier sur l'équipe de capture
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

## Conception et entretien des installations

### Exigences

- ▶ Lors de la construction de nouveaux poulaillers ou de la rénovation de poulaillers ou de cours existants, il convient de prendre en considération la manière dont les oiseaux sont déplacés vers et hors des poulaillers et(ou) des cages afin de faciliter un transfert sûr et sans cruauté des oiseaux vers et depuis les véhicules de transport (p. ex. : un tracteur-remorque).
- ▶ Les voies d'accès et les cours doivent être entretenues de manière à assurer un accès facile, sans obstruction et sécuritaire aux véhicules de transport.

# SECTION 6 – EUTHANASIE

## Plans d'euthanasie à la ferme

### Exigences

- ▶ Il faut préparer et suivre un plan écrit d'euthanasie à la ferme qui inclut au moins les éléments suivants :
  - › Les méthodes d'euthanasie (y compris la méthode primaire et alternative, ainsi qu'une méthode de rechange).
  - › Les oiseaux qui doivent être euthanasiés (comment identifier les oiseaux qui doivent être euthanasiés).
  - › Un protocole pour assurer que l'euthanasie est effectuée de façon opportune (dans un délai maximum de 24 heures).
  - › La(les) personne(s) autorisée(s) à effectuer l'euthanasie.
  - › Les étapes suivantes :
    - Les oiseaux sont examinés pour confirmer l'insensibilité immédiatement après l'application de la méthode d'euthanasie.
    - Si des signes de sensibilité sont observés, une deuxième application d'une méthode acceptable doit être administrée immédiatement.
    - Le décès doit être confirmé avant de quitter les oiseaux et d'éliminer les carcasses.
      - *Les exemples de signes de décès incluent, sans toutefois s'y limiter : Pas de pouls; pas de respiration; pas de mouvement; perte de posture et rigidité cadavérique.*

### Dossiers

- ▶ **Plan d'euthanasie**
- ▶ Le plan d'euthanasie à la ferme doit être examiné une fois par année et révisé au besoin.

### ✓ Éléments de conformité

- ▶ Veiller à ce qu'un énoncé décrivant l'engagement de la ferme à cet effet soit inclus dans la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage.
- ▶ Un exemple de Politique sur le bien-être des animaux d'élevage stipulant un tel énoncé est inclus dans l'Annexe A de ce manuel.

## Dossiers

### ► Politique sur le bien-être des animaux d'élevage

- Le personnel de la ferme responsable d'identifier les oiseaux à euthanasier ou d'exécuter l'euthanasie doit être au courant du plan et être informé de toutes les modifications.

## Compétences et connaissances

### Exigences

- Le personnel doit posséder les compétences nécessaires pour identifier les oiseaux à euthanasier.
- Les personnes qui pratiquent l'euthanasie des oiseaux doivent posséder les **compétences nécessaires pour appliquer les méthodes d'euthanasie appropriées et pour déterminer l'insensibilité.**
- Le personnel chargé d'euthanasier les oiseaux doit être supervisé jusqu'à ce que sa compétence soit démontrée.

### ✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives aux compétences et connaissances

- Tous les membres du personnel qui pratiquent l'euthanasie doivent être formés comme suit :
  - Au moins une personne qui pratique l'euthanasie à la ferme a été formée par un formateur agréé<sup>4</sup> dans les domaines suivants :
    - Identification des oiseaux qui doivent être euthanasiés.
    - Formation sur la méthode d'euthanasie primaire et la ou les méthodes d'euthanasie de rechange utilisées à la ferme. Cette formation doit comprendre une démonstration de la compétence d'un formateur agréé sur la méthode primaire.
    - Manipuler les oiseaux de manière à réduire au minimum la douleur ou la souffrance avant et pendant l'euthanasie.
    - Entretenir le matériel utilisé pour l'euthanasie, l'utiliser correctement et ne pas le surcharger, afin d'en assurer le fonctionnement efficace et efficient.

<sup>4</sup> Aux fins de la formation en euthanasie, un formateur agréé est une personne qui possède de vastes connaissances et de l'expérience dans l'exécution des techniques appropriées d'euthanasie et qui connaît bien les techniques d'euthanasie sur lesquelles porte la formation. Il peut s'agir d'un vétérinaire, d'un spécialiste de la volaille ou de toute autre personne qui a fait preuve de compétence dans l'exécution des techniques d'euthanasie et qui peut attester qu'une personne en formation est compétente.

- Comment évaluer l'efficacité de l'application (méthode d'euthanasie) utilisée et prendre des mesures (p. ex. : réparation, remplacement, autre méthode employée) en cas de défaillance.
  - Comment déterminer/confirmer l'insensibilité après l'application de la ou des méthodes d'euthanasie.
  - Comment confirmer la mort.
- Il doit y avoir un certificat ou une confirmation de réussite au dossier du participant qui a suivi la formation, signé par le formateur agréé. Le dossier doit indiquer la date de la formation, énumérer le contenu de la formation et confirmer que le formateur agréé reconnaît que le participant a démontré avec succès sa compétence à l'égard de la méthode d'euthanasie primaire.
- Tous les autres membres du personnel qui pratiquent l'euthanasie ont été formés en euthanasie par une personne elle-même formée par un formateur agréé dans les domaines suivants :
- Identification des oiseaux qui doivent être euthanasiés.
  - Formation sur la méthode d'euthanasie primaire et la ou les méthodes d'euthanasie de rechange utilisées à la ferme. Cette formation doit comprendre une démonstration de la compétence d'un formateur agréé sur la méthode primaire.
  - Manipuler les oiseaux de manière à réduire au minimum la douleur ou la souffrance avant et pendant l'euthanasie.
  - Entretenir le matériel utilisé pour l'euthanasie, l'utiliser correctement et ne pas le surcharger, afin d'en assurer le fonctionnement efficace et efficient.
  - Comment évaluer l'efficacité de l'application (méthode d'euthanasie) utilisée et prendre des mesures (p. ex. : réparation, remplacement, autre méthode employée) en cas de défaillance.
  - Comment déterminer/confirmer l'insensibilité après l'application de la ou des méthodes d'euthanasie.
  - Comment confirmer la mort.
- Il doit y avoir un dossier de formation du personnel qui comprend la date de la formation, la description de la formation (matériel et/ou méthodes utilisés), le contenu couvert et qui confirme qu'une démonstration de compétence sur la méthode d'euthanasie primaire a été faite avec succès à la satisfaction du formateur. Le dossier doit être signé par le participant et la personne qualifiée pour donner la formation.

- ▶ La formation doit être renouvelée au fur et à mesure que de nouvelles techniques d'euthanasie sont introduites et que la formation devient disponible.

### **Dossiers pour toutes les exigences relatives aux compétences et connaissances**

- ▶ Certificat de formation en euthanasie et(ou) dossier ou registre de formation en euthanasie

## **Prise de décisions en matière d'euthanasie**

### **Exigences**

- ▶ Le personnel doit posséder les compétences nécessaires pour identifier les oiseaux à euthanasier.
- ▶ Les oiseaux malades ou blessés qui souffrent et dont le rétablissement est improbable doivent être euthanasiés sans délai.

### **✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives à la prise de décisions en matière d'euthanasie**

- ▶ Documenter les procédures pour ces exigences dans le plan d'euthanasie (éléments « quels oiseaux doivent être euthanasiés » et « un protocole assurant que l'euthanasie est pratiquée de façon opportune ») que le personnel visé doit connaître et respecter.
- ▶ Protocole en place assurant que les oiseaux malades ou qui souffrent et dont le rétablissement est improbable sont euthanasiés sans tarder, soit dans un **délai maximum de 24 heures**, que le personnel visé doit connaître et respecter.

### **Dossiers pour toutes les exigences relatives à la prise de décisions en matière d'euthanasie**

- ▶ Plan d'euthanasie



## Méthodes d'euthanasie

### Exigences

- ▶ Une méthode acceptable d'euthanasie des oiseaux doit être utilisée. Voir le tableau ci-dessous pour les méthodes acceptables et les considérations particulières correspondantes.
- ▶ La méthode employée pour euthanasier les oiseaux doit être appliquée par une personne compétente d'une manière qui réduit la douleur ou la détresse.
- ▶ Avant l'euthanasie, les oiseaux doivent être manipulés d'une manière qui réduit la douleur ou la souffrance.
- ▶ Le matériel utilisé pour l'euthanasie doit être bien entretenu, utilisé correctement et non surchargé, de manière à fonctionner avec efficacité et efficacité.
- ▶ L'efficacité d'application de la méthode doit être évaluée et, en cas d'échec, des mesures doivent être prises (p. ex. : réparer ou remplacer le matériel, employer une autre méthode).
- ▶ Une méthode d'euthanasie alternative doit être aisément accessible chaque fois que des oiseaux sont euthanasiés, au cas où la méthode primaire fasse défaut.
- ▶ Les oiseaux doivent être inspectés pour confirmer leur insensibilité immédiatement après l'application de la méthode d'euthanasie.
- ▶ Si l'on observe des signes de conscience, une seconde application d'une méthode acceptable doit avoir lieu immédiatement.
- ▶ La mort doit être confirmée avant de quitter les oiseaux et d'éliminer les carcasses.

### ✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives aux méthodes d'euthanasie

- ▶ Toutes les exigences doivent être abordées durant la formation en euthanasie et doivent être respectées lorsque l'euthanasie est pratiquée à la ferme par un personnel qualifié. Voir les exigences relatives aux « **Compétences et connaissances** » dans la section ci-dessus et les éléments de conformité pour connaître les exigences spécifiques à la formation.

### Dossiers pour toutes les exigences relatives aux méthodes d'euthanasie

- ▶ **Certificat de formation en euthanasie et(ou) registre ou dossier de formation en euthanasie**

## Méthodes d'euthanasie acceptables\*

Méthode	Considérations particulières
<b>Méthodes physiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La méthode d'euthanasie devrait être choisie en fonction du bien-être de l'oiseau, de la sécurité humaine, des aptitudes et de la formation du personnel, de la disponibilité du matériel et de la possibilité d'immobiliser convenablement l'oiseau.</li> </ul>
<b>Dislocation cervicale manuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diverses techniques peuvent convenir ou non, car certaines méthodes n'entraînent pas une insensibilité rapide.</li> <li>Le point de dislocation doit être le plus près possible de la tête.</li> <li>D'autres méthodes devraient être envisagées s'il y a de nombreux oiseaux à euthanasier, car il faut tenir compte de la fatigue du préposé.</li> </ul>
<b>Traumatisme contondant à la tête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Divers instruments peuvent être utilisés. La méthode d'immobilisation et l'endroit où l'on applique la force ont un impact important sur la rapidité de l'insensibilisation.</li> <li>Cette méthode peut être préférable à la dislocation cervicale pour les oiseaux ayant des fractures ou des blessures aux pattes.</li> <li>On peut s'en servir pour rendre l'oiseau insensible dans un premier temps et utiliser une autre méthode d'euthanasie (p. ex. : dislocation cervicale, décapitation) dans un deuxième temps.</li> <li>En raison de l'impact sur les préposés et les observateurs, d'autres méthodes devraient être envisagées, surtout s'il y a de nombreux oiseaux à euthanasier.</li> </ul>
<b>Pistolet à tige non pénétrante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que le dispositif est conçu et réglé pour appliquer la force nécessaire et qu'il est placé au bon endroit sur la tête.</li> </ul>
<b>Décapitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'instrument doit être tranchant.</li> <li>La tête doit être complètement séparée du corps d'un seul coup.</li> <li>Nécessite une immobilisation et un confinement appropriés.</li> </ul>
<b>Agents inhalés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), argon (Ar), azote (N)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode acceptable seulement avec du matériel bien entretenu, spécialement conçu et dont l'efficacité est éprouvée.</li> <li>Quand on se sert de gaz inhalés pour l'euthanasie, il faut vérifier la mort des oiseaux, car ils peuvent sembler morts mais reprendre conscience si la durée d'exposition ou la concentration de l'agent sont insuffisantes.</li> <li>Le CO est dangereux pour les préposés; il doit être utilisé dans un endroit bien ventilé.</li> <li>Les gaz euthanasiant doivent être administrés sous leur forme pure, disponible dans le commerce.</li> </ul>
<b>Surdose d'anesthésique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit être administrée par un vétérinaire autorisé.</li> </ul>

\*Ce tableau est adapté du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses (2017)*, Annexe E.

# SECTION 7 – DÉPEUPEMENT À LA FERME

Le dépeuplement à la ferme est une alternative à l'expédition des poules en fin de ponte à l'usine de transformation. De plus, dans certains cas, il pourrait être nécessaire de procéder au dépeuplement de troupeaux entiers de poules pondeuses dans les cas d'urgence comme une manifestation de maladie, un désastre naturel ou tout autre événement fortuit.

Un protocole écrit décrivant les procédures normalisées d'exploitation pour le dépeuplement planifié à la ferme doit être disponible pour cette activité. Les protocoles doivent être revus et mis à jour régulièrement à mesure que des méthodes nouvelles et meilleures sont élaborées et approuvées. Un plan pour le dépeuplement d'urgence à la ferme pourra servir de guide dans les cas d'urgence. Une annulation de la part d'une usine de transformation de volailles n'est pas considérée comme une urgence mais plutôt comme un événement à prévoir en vue duquel un protocole de dépeuplement planifié à la ferme pourra être appliqué utilement, surtout s'il s'agit d'un scénario probable.

## Exigences

- ▶ Le décès doit être confirmé avant l'élimination des carcasses.
  - *Les exemples de signes de décès incluent, sans toutefois s'y limiter : Pas de pouls; pas de respiration; pas de mouvement; perte de posture et rigidité cadavérique.*

## ✓ Éléments de conformité

- ▶ Veiller à ce que les mesures prises pour confirmer le décès (les signes de décès à vérifier) soient incluses dans le protocole écrit pour le dépeuplement planifié à la ferme.

## Dossiers

- ▶ **Protocole de dépeuplement planifié à la ferme**

## Dépeuplement planifié à la ferme

### Exigences

- ▶ En consultation avec un vétérinaire ou un autre conseiller qualifié, un protocole écrit de dépeuplement planifié à la ferme doit être préparé pour les exploitations qui procèdent au dépeuplement sur place.

- ▶ *Les conseillers qualifiés incluent des experts dans le domaine du dépeuplement et du bien-être des oiseaux qui sont en mesure de concevoir une procédure pour assurer que le bien-être des oiseaux ne soit pas compromis au cours du processus de dépeuplement.*

## ✓ Éléments de conformité

- ▶ Veiller à ce que le protocole écrit soit signé par le vétérinaire ou un autre conseiller qualifié afin de confirmer qu'il a été élaboré en consultation avec eux.
- ▶ Le protocole écrit doit assurer que le personnel effectuant le dépeuplement est correctement formé à l'application des méthodes d'euthanasie, à la satisfaction du vétérinaire ou d'un autre conseiller qualifié.
- ▶ Les personnes chargées du dépeuplement doivent être formées pour effectuer le dépeuplement de manière à garantir le bien-être des animaux, et suivre le plan écrit de dépeuplement.
- ▶ Les modifications mineures, les améliorations de l'efficacité, etc., apportées au protocole qui n'ont pas d'impact sur le bien-être des oiseaux ne nécessitent pas que le vétérinaire ou le conseiller qualifié ait à revoir et à signer à nouveau le protocole. En revanche, les changements importants qui ont un impact sur le bien-être des oiseaux nécessitent une révision du protocole et une nouvelle signature par le vétérinaire/conseiller qualifié.
- ▶ Au minimum, le protocole écrit doit inclure :
  - › Le nom et toutes les coordonnées pertinentes du fournisseur de service (le cas échéant) ou la liste du personnel effectuant le dépeuplement et l'euthanasie des oiseaux
  - › La méthode d'euthanasie
  - › La procédure
    - Les détails du processus (c.-à-d. la procédure normalisée d'exploitation).
    - La durée, du début jusqu'à la fin, de la méthode et procédure.
      - Par exemple, si on utilise des chariots MAC, le temps du début à la fin peut faire référence au temps entre le chargement jusqu'à la mort dans le chariot MAC, alors que si on procède au gazage de tout le poulailler, le temps du début à la fin peut faire référence au temps entre le remplissage au gaz jusqu'à la mort.
    - Le nombre d'oiseaux selon la méthode et la procédure.
      - Le nombre total d'oiseaux au dépeuplement.
      - Si le dépeuplement a lieu par rondes, il faut aussi consigner le nombre d'oiseaux pour chaque ronde, etc.
    - Autres détails pertinents à la procédure.
  - › Processus de confirmation de la mort avant l'élimination des carcasses.
  - › Les personnes qui effectuent l'euthanasie aux fins du dépeuplement et leurs dossiers de formation.
- ▶ Le protocole écrit est respecté (appliqué) durant le dépeuplement.

- ▶ Une méthode acceptable d'euthanasie des oiseaux doit être utilisée. Voir les méthodes acceptables et leurs considérations particulières dans le tableau ci-dessous.

### Méthodes acceptables d'euthanasie pour le dépeuplement planifié à la ferme\*

Méthode	Considérations particulières
<b>Méthodes physiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La méthode d'euthanasie devrait être choisie en fonction du bien-être de l'oiseau, de la sécurité humaine, des aptitudes et de la formation du personnel, de la disponibilité du matériel et de la possibilité d'immobiliser convenablement l'oiseau.</li> </ul>
<b>Dislocation cervicale manuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diverses techniques peuvent convenir ou non, car certaines méthodes n'entraînent pas une insensibilité rapide.</li> <li>Le point de dislocation doit être le plus près possible de la tête.</li> <li>D'autres méthodes devraient être envisagées s'il y a de nombreux oiseaux à euthanasier, car il faut tenir compte de la fatigue du préposé.</li> </ul>
<b>Traumatisme contondant à la tête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Divers instruments peuvent être utilisés. La méthode d'immobilisation et l'endroit où l'on applique la force ont un impact important sur la rapidité de l'insensibilisation.</li> <li>Cette méthode peut être préférable à la dislocation cervicale pour les oiseaux ayant des fractures ou des blessures aux pattes.</li> <li>On peut s'en servir pour rendre l'oiseau insensible dans un premier temps et utiliser une autre méthode d'euthanasie (p. ex. : dislocation cervicale, décapitation) dans un deuxième temps.</li> <li>En raison de l'impact sur les préposés et les observateurs, d'autres méthodes devraient être envisagées, surtout s'il y a de nombreux oiseaux à euthanasier.</li> </ul>
<b>Pistolet à tige non pénétrante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que le dispositif est conçu et réglé pour appliquer la force nécessaire et qu'il est placé au bon endroit sur la tête.</li> </ul>
<b>Décapitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'instrument doit être tranchant.</li> <li>La tête doit être complètement séparée du corps d'un seul coup.</li> <li>Nécessite une immobilisation et un confinement appropriés.</li> </ul>
<b>Agents inhalés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), argon (Ar), azote (N)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode acceptable seulement avec du matériel bien entretenu, spécialement conçu et dont l'efficacité est éprouvée.</li> <li>Quand on se sert de gaz inhalés pour l'euthanasie, il faut vérifier la mort des oiseaux, car ils peuvent sembler morts mais reprendre conscience si la durée d'exposition ou la concentration de l'agent sont insuffisantes.</li> <li>Le CO est dangereux pour les préposés; il doit être utilisé dans un endroit bien ventilé.</li> <li>Les gaz euthanasiant doivent être administrés sous leur forme pure, disponible dans le commerce.</li> </ul>
<b>Surdose d'anesthésique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit être administrée par un vétérinaire autorisé.</li> </ul>
<b>Étourdissement et exsanguination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'exsanguination peut servir de méthode d'euthanasie d'appoint pour les oiseaux qui ont été étourdis (c'est-à-dire qui sont inconscients), par exemple avec un couteau électrique. L'exsanguination ne peut être utilisée seule comme méthode unique d'euthanasie sans avoir d'abord procédé à l'étourdissement de l'oiseau.</li> <li>Un étourdissement approprié rend les oiseaux inconscients et insensibles à la douleur.</li> </ul>
<b>Étourdissement à basse pression atmosphérique (EBPA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'EBPA est un système informatisé breveté qui est utilisé pour réduire la pression atmosphérique. Il a été mis au point par la Technocatch LLC, MS, États-Unis, et les courbes de pression appliquées dans le cadre du processus sont brevetées. Les processus de l'EBPA ont été optimisés, par exemple pour la densité de peuplement, le taux de décompression, le taux de changement dans la pression partielle d'oxygène, l'illumination, la température et l'humidité de la chambre, le calibrage de l'équipement et du système, etc.</li> <li>Seul l'EBPA breveté est autorisé, non la réduction générale de la pression atmosphérique.</li> </ul>

\*Ce tableau est adapté du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses (2017)*, Annexe E.

## Dossiers pour toutes les exigences relatives au dépeuplement planifié à la ferme

- ▶ Protocole de dépeuplement planifié à la ferme

## Dépeuplement d'urgence à la ferme

### Exigences

- ▶ Un plan de dépeuplement à la ferme doit être préparé pour les situations d'urgence.
- ▶ Les méthodes choisies pour abattre des troupeaux entiers à la ferme doivent être aussi peu cruelles que possible étant donné les circonstances et tenir compte du risque d'autres effets nuisibles sur le bien-être des oiseaux.

### ✓ Éléments de conformité pour toutes les exigences relatives au dépeuplement d'urgence à la ferme

- ▶ Le protocole écrit doit contenir un énoncé d'engagement à l'effet que : *Les méthodes choisies pour abattre des troupeaux entiers à la ferme doivent être aussi peu cruelles que possible étant donné les circonstances et tenir compte du risque d'autres effets nuisibles sur le bien-être des oiseaux.*

## Dossiers pour toutes les exigences relatives au dépeuplement d'urgence à la ferme

- ▶ Plan de dépeuplement à la ferme dans les situations d'urgence

# GLOSSAIRE

**Espace d'accès à la nourriture :** quantité disponible d'espace de mangeoire, mesuré en pouces ou centimètres linéaires, prévu pour chaque oiseau. Selon l'emplacement de la mangeoire, l'espace disponible peut être offert d'un seul côté de la mangeoire ou de part et d'autre.

**Rail d'atterrissage :** rail immédiatement à l'extérieur d'une boîte de nid ou à l'extrémité de la terrasse ou de la plateforme adjacente à la boîte de nid servant à faciliter les mouvements d'entrée et de sortie de la boîte de nid ou de montée et de descente d'un niveau ou d'une véranda surélevé. Aussi appelé rail de débarquement.

**Système tout litière :** système de logement en liberté/libre parcours où 100 % de l'espace utilisable est couvert de litière.

**Ammoniac :** gaz nocif commun en production animale qui se forme durant la décomposition des déchets d'azote contenus dans les excréments des animaux.

**Volière :** système en liberté/libre parcours où les nids, perchoirs, mangeoires et abreuvoirs sont situés sur de multiples étages surélevés. Aussi appelée logement à paliers multiples.

**Traitement du bec :** procédure non invasive qui utilise un équipement spécialisé (c.-à-d. infrarouge) ayant pour résultat d'émousser les becs.

**Rognage du bec :** enlèvement d'une partie du bec, généralement à l'aide d'un instrument spécialisé qui coupe et cautérise simultanément (p. ex. : une lame chaude).

**Pailis :** matériau en vrac, comme des copeaux de bois ou de la paille hachée, qui est ajouté à l'environnement des logements.

**Oiseau :** un poulet de tout âge, taille ou poids utilisé dans la production d'œufs.

**Cannibalisme :** un problème de comportement dans le cadre duquel un oiseau frappe du bec un autre oiseau et en consomme la chair.

**Paniers :** dispositifs portatifs à roulettes servant à déplacer des oiseaux en position debout entre les poulaillers et les véhicules de transport. On les appelle aussi parfois chariots ou paniers à poulettes.

**Poussin :** jeune oiseau, entre le moment de l'éclosion et celui où il est complètement emplumé, soit d'habitude entre l'âge de 14 et de 21 jours.

**Compétent :** possédant des aptitudes et(ou) des connaissances démontrées dans un domaine, une pratique ou une procédure, acquises par la formation, l'expérience ou le mentorat ou par une combinaison de ces méthodes.

**Contenant :** enclos portatif servant au transport des poulettes et des poules en fin de ponte.

**Cage classique** : enclos en grillage pour loger des poudeuses, doté de matériel d'approvisionnement en eau, d'alimentation automatisée et de ramassage des œufs. Également appelée « cage non aménagée ou logement conventionnel ».

**Véranda couverte** : endroit couvert et clôturé à l'extérieur, mais relié à l'intérieur de l'installation de ponte que les poules peuvent accéder à l'année. Typiquement, les vérandas couvertes ont un plancher convenant au grattage, et sont dotées d'une ventilation naturelle ou de plein air. Aussi appelé jardin d'hiver<sup>5</sup>.

**Caisse à claire-voie** : contenant portatif conçu et construit spécifiquement pour le transport des poulettes et des poules.

**Période d'obscurité** : pas plus de 20 % de l'intensité lumineuse de la période d'éclairage.

**Bain de poussière** : séquence particulière de modèles de comportement qui sert à nettoyer les plumes et à en améliorer les propriétés isolantes. Selon le substrat, le bain de poussière peut aussi retirer les parasites du plumage.

**Poules en fin de ponte** : poules poudeuses ayant atteint le moment du cycle de ponte au-delà duquel leur productivité diminue considérablement et où elles sont retirées de la production.

**Qui peut être enrichi** : système de logement qui peut devenir une colonie entièrement enrichie mais qui ne contient actuellement pas d'accessoires. Un logement qui peut être enrichi est équivalent à un logement conventionnel.

**Colonie enrichie** : enclos principalement fabriqué de broche avec murs solides ou en treillis métallique et équipé de perchoirs, d'une aire de nidification, d'une aire de grattage et de plus d'espace pour la tête que dans un logement conventionnel; la taille du groupe d'oiseaux dans les logements en colonie enrichie peut varier de 10 à plus de 100 poules, dépendamment du modèle. Le logement en colonie enrichie est aussi connu sous le nom de logement enrichi ou logement aménagé.

**Enrichissement** : amélioration de l'environnement physique ou social d'un oiseau qui ajoute un élément de complexité.

**Euthanasie** : le processus consistant à mettre fin à la vie d'un oiseau d'une manière qui réduise ou élimine la douleur et la détresse. L'euthanasie se caractérise par une perte de conscience rapide et irréversible (insensibilité), suivie d'une mort prompte.

**Picage des plumes** : problème de comportement chez les oiseaux domestiques où un oiseau picore (ou arrache) ses propres plumes ou celles d'un congénère.

<sup>5</sup> Veuillez noter que les Normes canadiennes sur la culture biologique utilisent le terme « véranda enrichie ». Bien que le concept soit similaire, les vérandas enrichies selon les Normes biologiques ont une définition et des exigences différentes de celles d'une véranda couverte ou d'un jardin d'hiver selon le Programme de soin aux animaux des Producteurs d'œufs du Canada.



**Picorer / Picorage :** les modèles de comportement intervenant dans la quête et la consommation de nourriture.

**Libre parcours :** système dans lequel les oiseaux peuvent circuler librement à l'intérieur d'un poulailler et ont accès à un pâturage ou parcours extérieur.

**En liberté :** système dans lequel les oiseaux peuvent circuler librement à l'intérieur d'une installation de ponte et n'ont pas accès à l'extérieur.

**Poule :** volaille domestique femelle ayant atteint la maturité sexuelle (c.-à-d. ayant commencé à pondre des œufs).

**Insensible / Insensibilité :** le point à partir duquel un animal ne peut plus percevoir son environnement, ni y réagir (p. ex. : la lumière).

**Litière :** combinaison de litière et(ou) de déjections d'oiseaux, plumes, aliments, poussière et autres matières sur les planchers des systèmes de logement d'oiseaux.

**Aire de litière :** surface de plancher solide pouvant supporter ou contenir la litière ou le substrat.

**Mue :** un événement saisonnier naturel au cours duquel les oiseaux réduisent considérablement leur prise alimentaire, cessent leur production d'œufs et remplacent leur plumage. La mue induite ou contrôlée est un processus qui stimule la mue naturelle et qui prolonge la vie productive des poules.

**Pistolet à tige non pénétrante :** un dispositif de conception spéciale utilisé pour l'étourdissement et l'euthanasie qui projette avec grande force une tige contondante qui, lorsqu'elle est appliquée au bon endroit, cause une perte de sensibilité immédiate.

**Dépeuplement à la ferme :** une pratique à la ferme consistant à éliminer des troupeaux entiers ou de grands nombres d'oiseaux.

**Perchoir :** structure, habituellement sous la forme d'une tige étroite, située à au moins 1,3 cm (0,5 po) au-dessus du plancher, qui permet aux poules d'enrouler leurs orteils autour d'elle et de s'asseoir ou de se jucher. Dans les volières, les perchoirs intégrés, les rails d'atterrissage, les perches de rail-marche et les perchoirs d'approche peuvent compter comme aires de perchage<sup>6</sup>, mais pas les rebords des mangeoires, les lattes, les barreaux d'échelles et les perches de rail-marche intégrées.

**Poulette :** jeune volaille domestique femelle complètement emplumée, mais n'ayant pas encore atteint la maturité sexuelle (c.-à-d. n'ayant pas commencé à pondre des œufs).

<sup>6</sup> Les perchoirs intégrés, les rampes d'atterrissage, les rampes d'escalier et les perchoirs d'approche peuvent être considérés comme des perchoirs utilisables à condition qu'ils soient conçus comme des perchoirs par un fabricant commercial. Le fabricant doit fournir une lettre d'assurance confirmant que les perchoirs intégrés sont conçus pour servir de perchoirs, un schéma avec des mesures détaillées et des photos prouvant que les poules utilisent les perchoirs la nuit pour se jucher.

**Rampe(s) :** échelle, morceau de plastique étroit ou grillage fixé au cadre de l'étage, à des hauteurs différentes et à des angles ne dépassant pas 45 degrés, qui servent à faciliter le déplacement entre les différents étages.

**Parcours :** aire extérieure à laquelle les oiseaux ont accès à même les systèmes de production intérieurs.

**Élevage :** phase durant laquelle on s'occupe des poussins et poulettes avant qu'ils n'atteignent la maturité sexuelle (c.-à-d. qu'ils commencent à pondre des œufs).

**Modernisation :** rénovation ou remise en état majeure de systèmes et(ou) de structures de logement existants qui ne fait pas partie des réparations ou de l'entretien normaux ou courants. L'ajout d'enrichissements ou d'aménagements qui n'étaient pas présents lors de l'installation des systèmes de logement n'est pas considéré comme une modernisation. Aussi appelé réoutillage.

**Jucher :** quand un oiseau se repose ou dort sur un perchoir.

**Paniers à étriers :** dispositifs portatifs à roulettes servant à déplacer des oiseaux la tête en bas entre les poulaillers et les véhicules de transport.

**Aire de grattage :** surface de plancher solide qui est solidement attachée à la colonie pendant le cycle de troupeau, que les oiseaux peuvent picorer (becqueter et gratter) et(ou) dans laquelle ils peuvent prendre un bain de poussière. La nourriture peut être saupoudrée par intermittence sur l'aire de grattage pour encourager ces comportements. L'aire de grattage est aussi appelée tapis de grattage. Pour être considérée comme aire de grattage admissible, l'aire doit satisfaire aux critères suivants :

- ▶ Les tapis de grattage doivent être horizontaux pour permettre aux oiseaux de se tenir debout dessus.
- ▶ Toute aire de grattage sous un perchoir n'est pas considérée disponible (utilisable). Advenant qu'un perchoir se prolonge au-dessus d'une aire de grattage, seule la partie qui n'est pas sous le perchoir peut être mesurée comme aire de grattage utilisable.
- ▶ Les surfaces solides, telles les convoyeurs d'œufs couverts et les conduits de séchage de fumier peuvent être considérées comme surfaces de plancher acceptables comme aire de grattage si elles sont horizontales et que les oiseaux peuvent se tenir debout dessus, et qu'il y ait un dégagement entre la surface du plancher et les autres aménagements dans la colonie, tels les boîtes de nid, pour permettre le picorage et le grattage.
- ▶ Les tapis de grattage doivent être constitués d'un matériau solide qui favorise les comportements de picorage et de grattage (recherche de nourriture). De petites perforations dans le matériau peuvent être acceptables, à condition que le matériau permette toujours le comportement de grattage et que les perforations soient suffisamment petites pour ne pas blesser les orteils, les pieds, les pattes, le bec, etc., des oiseaux.
- ▶ Les matériaux du tapis de grattage et du tapis de nid doivent être différents.

**À un seul niveau** : système en liberté/libre parcours où les nids, les perchoirs et les ressources en nourriture et en eau sont situés sur un seul niveau principal et(ou) sur des lattes ou des plateformes surélevées. Également appelé système sur parquet.

**Véranda** : surface plane supplémentaire ou plancher en grillage plat qui peut ou non être situé dans la structure de l'étage principal ou au-dessus d'un convoyeur à fumier et que les oiseaux peuvent utiliser pour accéder aux étages supérieurs. Les vérandas servent d'espace utilisable transitoire pour les oiseaux.

**Étage** : Surface plane ou plancher grillagé qui forme un niveau principal où se trouve au moins une des ressources suivantes : nids, perchoirs, espace pour la litière (au niveau du sol), nourriture et eau. Les étages servent d'espace utilisable non transitoire pour les oiseaux.

**Formation** : l'action visant à inculquer des compétences et(ou) des connaissances de façon formelle ou informelle (p. ex. : par mentorat) pour que l'apprenant comprenne comment exécuter les tâches qui lui sont assignées et(ou) qu'il en soit capable.

**Inapte au transport** : un oiseau présentant des signes d'aptitude réduite au transport et qu'il existe un risque élevé que le transport causera de la souffrance.

**Aire utilisable (s'applique aux systèmes en liberté/libre parcours)** : inclut l'étage principal et l'aire de litière, plus toute aire de plancher/étage surélevé(e) et ayant une hauteur d'au moins 45 cm (17,7 po) entre le plancher et le plafond toujours accessible aux oiseaux, mais exclut les rampes, les échelles, l'aire de nidification et toute aire extérieure, le cas échéant. Les vérandas fixées au mur ne comptent comme aire utilisable que dans les systèmes en liberté/libre parcours si elles ont au moins 19,0 cm (7,5 po) de largeur. Les rails d'atterrissage comptés comme espace de perchoir ne peuvent être inclus dans les calculs de l'aire utilisable. La pente de tout plancher ou surface (en lattes ou grillage ou surface solide) qui compte comme aire utilisable ne peut dépasser 8 degrés (14 %). Les vérandas couvertes qui peuvent ou qui sont gérées de manière à offrir une protection complète contre le mauvais temps, les éléments, les prédateurs, et qui maintiennent la qualité de l'air et de la litière puis le confort thermique et auxquels les oiseaux ont toujours accès et utilisent à l'année, sont considérées comme aire utilisable.

# ANNEXE A – MODÈLES DE DOSSIERS

## Liste des modèles de dossiers

- ▶ Politique sur le bien-être des animaux d'élevage
- ▶ Code de conduite des employés
- ▶ Politique régissant les visiteurs
- ▶ Politique régissant les visiteurs : Visiteurs qui reviennent régulièrement – Document à signer
- ▶ Dossier sur la température de l'installation de ponte
- ▶ Dossier sur la consommation quotidienne d'aliments et d'eau
- ▶ Dossier de mortalité
- ▶ Inspection routinière – Liste de contrôle pour les inspections quotidiennes
- ▶ Inspection routinière – Liste de contrôle pour les inspections hebdomadaires
- ▶ Journal des actions correctives
- ▶ Formulaire d'inspection mensuelle
- ▶ Politique sur le traitement et le rognage du bec
- ▶ Plan d'urgence
- ▶ Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses
- ▶ Manipulation des oiseaux – Dossier sur l'équipe de capture
- ▶ Plan d'euthanasie
- ▶ Dossier de formation des employés en euthanasie
- ▶ Protocole de dépeuplement planifié à la ferme
- ▶ Plan de dépeuplement à la ferme dans les situations d'urgence
- ▶ Certificat attestant de l'historique du troupeau

## Politique sur le bien-être des animaux d'élevage (modèle)

À la ferme (nom de la ferme) \_\_\_\_\_, nous nous efforçons de susciter une culture de compréhension à l'endroit des principes et besoins de soins aux animaux de sorte que nos oiseaux demeurent en santé, productifs, sains et saufs.

Il relève de la responsabilité de tout gestionnaire, employé et(ou) visiteur de surveiller les employés ou autres personnes qui peuvent faire preuve de cruauté animale, d'abus et(ou) de négligence à l'endroit des oiseaux.

Notre entreprise s'engage à respecter des normes élevées de bien-être animal pour chaque oiseau, pendant toute la durée de leur séjour à la ferme. Cela inclut l'euthanasie. Un plan d'euthanasie écrit est examiné chaque année et révisé si nécessaire. Nous veillons à ce que nos poules pondeuses soient logées dans un environnement sûr où les matériaux utilisés dans la construction du système de logement et les équipements auxquels les oiseaux ont accès ne sont pas nocifs ou toxiques pour les oiseaux.

Tous les employés à notre service comprennent que nous avons une politique de tolérance zéro à l'endroit du traitement inacceptable de nos animaux. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement des poules sous nos soins ne sera pas tolérée et peut donner suite à des mesures disciplinaires immédiates pouvant inclure le licenciement. Tous les incidents d'abus potentiel des animaux, de négligence ou de cruauté doivent être déclarés à la direction immédiatement. L'administration de soins appropriés à nos animaux est une priorité absolue et importante parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

---

Nom du producteur

---

Signature du producteur

---

Date

## Code de conduite des employés (modèle)

Tous les employés à notre service comprennent que nous avons une politique de tolérance zéro à l'endroit du traitement inacceptable de nos animaux. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement des poules sous nos soins ne sera pas tolérée et peut donner suite à des mesures disciplinaires immédiates pouvant inclure le licenciement. Tous les incidents d'abus potentiel des animaux, de négligence ou de cruauté doivent être déclarés à la direction immédiatement. L'administration de soins appropriés à nos animaux est une priorité absolue et importante parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire. Veuillez vous assurer d'avoir lu et compris cette politique, de la signer et d'inscrire la date ci-dessous.

Comme employé de l'unité de production de la ferme \_\_\_\_\_ (nom de la ferme), j'ai lu la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage et je conviens de respecter des normes élevées de bien-être dans le cadre de mes fonctions régulières de travail. J'ai également lu et compris les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement, le plan d'urgence de la ferme et si mes fonctions l'exigent, le plan d'euthanasie. Je reconnais et je conviens que les exigences suivantes sont attendues de moi dans le cadre de mon emploi sur cette ferme :

Je reconnais que le comportement suivant est celui dont on s'attend de moi lorsque je travaille à la ferme. À ce titre, je verrai à m'acquitter des obligations suivantes :

- ▶ Toute forme de cruauté n'est pas tolérée.
- ▶ Je traiterai les oiseaux de façon positive et avec compassion en tout temps et tout abus ou mauvais traitement des poules sont strictement interdits.
- ▶ Si je suis témoin d'un abus ou d'un mauvais traitement des poules, j'en ferai rapport immédiatement au gestionnaire.
- ▶ Je contribuerai au maintien de normes élevées de bien-être dans le cadre de mes fonctions régulières ou de mon rendement au travail.
- ▶ Comme employé, je suis responsable de comprendre les besoins fondamentaux des poules, y compris l'alimentation, l'abreuvement, l'éclairage, la ventilation, le contrôle de la température et la biosécurité, et d'aviser le superviseur sans tarder si ces besoins ne sont pas comblés.
- ▶ Les oiseaux blessés ou malades doivent être traités immédiatement. Je communiquerai avec le gestionnaire si j'ai des questions au sujet des mesures à prendre dans de tels cas.
- ▶ L'euthanasie d'oiseaux malades, blessés ou éliminés doit être effectuée uniquement par un personnel formé en la matière. Je communiquerai avec le gestionnaire si je n'ai pas la formation appropriée pour m'acquitter de cette tâche.
- ▶ Les oiseaux morts seront retirés de l'installation de ponte au moins une fois par jour et éliminés de façon appropriée. Je communiquerai avec le gestionnaire si la procédure n'est pas suivie par tous les employés.
- ▶ Tous les oiseaux seront manipulés avec respect et dignité. Il faut appliquer des méthodes appropriées de manipulation et de capture afin de réduire le stress. Toute personne qui ne respecte pas ces exigences sera déclarée au gestionnaire.

Je comprends que s'il est déterminé que je ne respecte pas ce Code de conduite des employés, je pourrai faire l'objet de sanctions disciplinaires immédiates pouvant inclure mon licenciement et/ou mon renvoi des installations. Je pourrai aussi devoir suivre une formation plus poussée sur les exigences afin de fournir des soins appropriés aux animaux et appliquer des normes élevées de bien-être dans le cadre de mes fonctions.

\_\_\_\_\_  
Nom du producteur/gestionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature du producteur/gestionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom de l'employé(e)

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employé(e)

\_\_\_\_\_  
Date

## Politique régissant les visiteurs (modèle)

En considération des normes strictes de bien-être animal et des programmes de biosécurité et de sécurité en place à l'intention de nos employés, nous demandons que tous les visiteurs respectent des procédures similaires au moment de visiter l'unité de production sur notre ferme.

Comme visiteur, je reconnais que je dois respecter les politiques en vigueur sur cette ferme. Je reconnais et conviens également de ce qui suit :

- ▶ Les oiseaux doivent être manipulés d'une façon positive et avec compassion en tout temps et tout abus ou mauvais traitement sont strictement interdits.
- ▶ Les visiteurs sont tenus de contribuer au respect de normes élevées en matière de bien-être animal.
- ▶ Les visiteurs doivent respecter toute politique, procédure ou directives données par les représentants de la ferme et qui pourraient affecter le bien-être des oiseaux.
- ▶ Tous les visiteurs doivent respecter les protocoles de biosécurité en vigueur à la ferme.

J'ai lu et je conviens des conditions ci-dessus dans lesquelles les visiteurs sont autorisés à visiter la ferme

\_\_\_\_\_ (nom de la ferme). En signant le Registre des visiteurs ou le dossier équivalent,

je reconnais avoir compris la Politique régissant les visiteurs et que j'en respecterai toutes les conditions.

## Politique régissant les visiteurs : Visiteurs qui reviennent régulièrement – Document à signer (modèle)

Ce document est destiné aux personnes qui visitent régulièrement l'unité de production, parfois à l'extérieur des heures normales de travail et qui pourraient entrer dans l'unité de production non accompagnées. Un exemple serait le chauffeur du camion qui fait la levée des œufs. Une compagnie qui emploie plusieurs personnes qui visitent l'unité de production sur cette ferme doit compléter le document chaque année pour chacun des employés. Veuillez lire la Politique régissant les visiteurs et reconnaître que vous la comprenez en signant et en retournant le document à la ferme de sorte qu'il puisse être conservé en dossier.

En considération des normes strictes de bien-être animal et des programmes de biosécurité et de sécurité en place à l'intention de nos employés, nous demandons que tous les visiteurs respectent des procédures similaires au moment de visiter l'unité de production sur notre ferme.

Comme visiteur, je reconnais que je dois respecter les politiques en vigueur sur cette ferme. Je reconnais et conviens également de ce qui suit :

- ▶ Les oiseaux doivent être manipulés d'une façon positive et avec compassion en tout temps et tout abus ou mauvais traitement sont strictement interdits.
- ▶ Les visiteurs sont tenus de contribuer au respect de normes élevées en matière de bien-être animal.
- ▶ Les visiteurs doivent respecter toute politique, procédure ou directives données par les représentants de la ferme et qui pourraient affecter le bien-être des oiseaux.
- ▶ Tous les visiteurs doivent respecter les protocoles de biosécurité en vigueur à la ferme.

Je, \_\_\_\_\_ (veuillez imprimer votre nom) reconnais avoir reçu et lu la Politique régissant les visiteurs de la ferme \_\_\_\_\_ (nom de la ferme), et conviens de respecter la politique telle que présentée durant toutes mes visites à l'unité de production. Je reconnais également avoir compris la Politique régissant les visiteurs et que j'en respecterai toutes les conditions.

\_\_\_\_\_  
Signature du visiteur

\_\_\_\_\_  
Date



## Dossier sur la température de l'installation de ponte (modèle)

Mois et année : \_\_\_\_\_

Installation de ponte : \_\_\_\_\_

Jour	Température (°C ou F)	
	Maximum (Haut)	Minimum (Bas)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		

*Documenter toute déviation par rapport à l'échelle acceptable de température (10-28°C ou 50-82°F) et consigner les actions correctives correspondantes dans le Journal des actions correctives.*

*La conservation d'un dossier sur la température extérieure est considérée équivalente à la documentation des actions correctives.*

## Dossier sur la consommation quotidienne d'aliments et d'eau (modèle)

Mois et année : \_\_\_\_\_

Installation de ponte : \_\_\_\_\_

Jour	Consommation d'aliments du troupeau	Consommation d'eau du troupeau
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		

*Documenter toute déviation dans la consommation d'aliments et d'eau du troupeau et consigner les actions correctives appropriées dans le Journal des actions correctives.*

## Dossier de mortalité (modèle)

Mois et année : \_\_\_\_\_

Installation de ponte : \_\_\_\_\_

Nombre d'oiseaux logés dans l'installation de ponte en début de mois : \_\_\_\_\_

Jour	Mortalité totale (trouvés morts et abattus)	Trouvés morts (facultatif)	Abattus (facultatif)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
[Facultatif] Mortalité mensuelle totale (nombre d'oiseaux) :			

*Documenter toute déviation dans la mortalité et les actions correctives prises dans le Journal des actions correctives.*

*Remarque : un dossier sur les manifestations de maladies, les problèmes de santé, les conditions anormales et les causes, si connues, ainsi que les actions correctives doit être maintenu.*

*De plus, il doit y avoir un niveau prévu de mortalité. S'il est dépassé, des mesures devront être prises sans tarder pour en établir la cause et(ou) une intervention appropriée devra avoir lieu par une personne adéquatement qualifiée. Le calcul et la consignation du taux de mortalité mensuelle peut aider à établir une base de référence.*

Recommandé : **Mortalité mensuelle (%)** : \_\_\_\_\_

Mortalité mensuelle = (mortalité mensuelle totale / nombre d'oiseaux logés en début de mois x 100 %)

## Inspection routinière – Formulaire de contrôle des inspections quotidiennes (modèle)

Mois et année : \_\_\_\_\_ Installation de ponte : \_\_\_\_\_

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____
Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____
Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____
Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____	Insp. 1 : _____ Insp. 2 : _____

***Veillez parapher pour indiquer que chaque inspection quotidienne a été effectuée. Consulter la liste de contrôle pour l'inspection hebdomadaire pour une liste détaillée des points à vérifier.***

***Documenter toute déviation observée durant les inspections (oiseaux malades ou souffrant, équipement brisé ou mauvais fonctionnement, aménagements ou systèmes de contrôles de l'environnement) et consigner les actions correctives prises dans le Journal des actions correctives.***

## Inspection routinière – Liste de contrôle pour l’inspection hebdomadaire (modèle)

Mois et année : \_\_\_\_\_

Installation de ponte : \_\_\_\_\_

*Veillez parapher ou cocher les cases pour indiquer que chaque point a été vérifié durant l’inspection quotidienne, et signer et dater le dossier.*

*Documenter toute déviation et les actions correctives prises dans le Journal des actions correctives.*

Inspection	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5
Apparence générale des oiseaux					
Son général produit par le troupeau					
Comportement anormal					
Signes de maladie / blessures					
Oiseaux blessés					
Problèmes respiratoires					
Halètement ou regroupement (chaleur ou stress attribuable au froid)					
Boîterie					
Signes de picage des plumes ou de cannibalisme					
Oiseaux coincés					
Oiseaux morts					
Disponibilité d’aliments et d’eau					
État de fonctionnement de l’équipement dans l’installation de ponte (mangeoires, abreuvoirs, ventilation, etc.)					
État des aménagements et des matériaux dans le système de logement (plancher de la boîte de nid, tapis de grattage, perchoirs, plancher)					
Environnement de l’installation de ponte (température, humidité relative, qualité de l’air)					

**Sem. 1** Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Sem. 2** Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Sem. 3** Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Sem. 4** Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Sem. 5** Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Journal des actions correctives (modèle)

Documenter les déviations/problèmes liés aux soins aux animaux et au PSA et les mesures correctives prises dans le Journal des actions correctives. Il peut s'agir, par exemple, de trouver et de traiter un oiseau malade, de trouver et de réparer un équipement brisé dans l'installation de ponte, de s'occuper d'une conduite d'eau brisée, d'une litière mouillée, humide ou poussiéreuse, d'un taux de mortalité ou de morbidité élevé, d'un taux d'ammoniac élevé, d'aliments périmés, moisis ou contaminés, ou de changements anormaux dans la consommation d'aliments ou d'eau du troupeau, etc.

<b>Date d'identification du problème</b>	<b>Date de prise des actions correctives</b>	<b>Personnel impliqué</b>	<b>Description du problème</b> <i>À remplir par la (les) personne(s) impliquée(s). Décrire en détail le problème rencontré.</i>	<b>Action prise et résultats</b> <i>Décrire les actions prises pour corriger le problème, les résultats et la manière dont le problème sera évité à l'avenir.</i>	<b>Date de résolution du problème</b>	<b>Remarques</b>

## Formulaire d'inspection mensuelle (modèle)

Mois et année : \_\_\_\_\_

Installation de ponte : \_\_\_\_\_

*Veillez parapher afin de confirmer que les points suivants ont été vérifiés et que tout fonctionne bien, puis signer et dater le dossier. Un test mensuel d'ammoniac à la hauteur des oiseaux doit être effectué dans toutes les installations de ponte entre les mois d'octobre et mars.*

*Consigner les déviations (comme les alarmes défectueuses) et les actions correctives correspondantes dans le Journal des actions correctives. Dans le cas de l'ammoniac, des actions correctives sont requises si les niveaux sont de 25 ppm ou plus. À noter qu'une bandelette de test indiquant un résultat entre 20 et 30 ppm compte pour 30 ppm.*

Inspection	Initiale	Résultat
Système d'alimentation électrique d'appoint		
Alarmes (courant et température)		
S'il y a lieu, tous les autres dispositifs de sécurité*		
Niveau d'ammoniac au niveau des oiseaux		

\*Autres détecteurs ou systèmes de surveillance conçus pour aviser en cas de pannes des systèmes électriques qui pourraient affecter le bien-être des oiseaux.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Politique sur le traitement et le rognage du bec (modèle)

Le *traitement du bec* fait référence à une procédure non invasive pratiquée à l'aide d'équipement spécialisé (comme l'infrarouge) qui résulte en l'émoussement du bec.

Par ailleurs, le *rognage du bec* fait allusion au retrait d'une portion du bec, habituellement à l'aide d'un instrument spécialisé qui coupe et cautérise simultanément (p. ex. : une lame chaude).

À la ferme (nom de la ferme) \_\_\_\_\_, nous achetons des poulettes qui ont subi un traitement ou un rognage du bec comme suit :

- ▶ Le traitement ou le rognage du bec a été effectué avant l'âge de 10 jours par des gens compétents qui ont appliqué les méthodes approuvées de l'industrie (infrarouge ou lame chaude) de sorte à minimiser l'inconfort des oiseaux et à l'aide d'équipement bien entretenu.
- ▶ Durant le processus, la coupe ne doit pas dépasser plus du tiers du bec supérieur en mesurant de la pointe du bec jusqu'à l'entrée des narines.
- ▶ Le producteur ou une personne désignée compétente doit être présente durant le processus de traitement du bec.
- ▶ Le traitement du bec ne doit pas être effectué sur des oiseaux plus vieux que 10 jours à moins que cela ne soit considéré nécessaire pour des raisons urgentes de bien-être, une fois que toutes les autres mesures de contrôle du cannibalisme ont été épuisées. Dans de tels cas, le rognage du bec doit être effectué en consultation et sous surveillance d'un vétérinaire.

Cette politique s'applique à la ferme et sera revue annuellement, signée et datée.

L'éleveur de poulettes ou le couvoir fournira un dossier ou une lettre d'assurance pour chaque troupeau sur cette ferme confirmant que cette politique a effectivement été mise en pratique. Sur réception de ce dossier ou de cette lettre d'assurance, le document sera annexé à cette politique qui sera mise en filière et facilement accessible.

\_\_\_\_\_  
Nom du producteur/gestionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature du producteur/gestionnaire

\_\_\_\_\_  
Date



## Plan d'urgence (modèle)

Nom de la ferme : \_\_\_\_\_

Adresse de la ferme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Directions pour se rendre à la ferme, points de repère ou autre information :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Personnes-ressources à contacter en cas d'urgence (obligatoire – une liste des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence doit être dressée)

Personne-ressource	Nom et coordonnées de la personne-ressource
<b>Requis</b>	
Propriétaire de la ferme	
Personnel de la ferme	
<b>PERSONNEL DE LA FERME À CONTACTER ADVENANT UNE URGENCE*</b>	
Services d'urgence	911
Vétérinaire	
Électricien	
Plombier	
Fournisseur de gaz ou de propane	
Meunerie	
<b>Facultatif</b>	
Transporteur	
Usine de transformation de la volaille	
Office des œufs	
Poste de classement	
Transformateur d'œufs	

*\*Ce sont les personnes désignées et responsables de prendre les mesures nécessaires dans les situations d'urgence. Plusieurs personnes peuvent être responsables et celles-ci peuvent changer selon qui est en devoir, qui travaille, ou selon l'heure de la journée.*

**Un plan d'urgence doit être dressé et revu avec tous les membres du personnel. Le plan peut être écrit et doit inclure ce qui suit.**

Plans et(ou) mesures à prendre pour assurer qu'un approvisionnement suffisant d'aliments et d'eau soit accessible aux oiseaux en supposant une urgence à la ferme comme une panne de courant, un bris mécanique et(ou) le besoin de retirer et de remplacer les aliments (p. ex. : des aliments contaminés) :

---

---

---

---

---

---

---

---

Plans et(ou) mesures à prendre en supposant un problème raisonnablement prévisible qui peut affecter le bien-être des oiseaux (comme un incendie, une inondation, l'affaissement du poulailler, un événement météorologique extrême, une température inclémente, un désastre naturel, une manifestation de maladie, une panne de courant).

*Des exemples de points à considérer dans le cadre de cette planification d'urgence incluent sécuriser les lieux, contacter le personnel d'urgence, la sécurité et le soin des animaux, le transport des animaux, des sources alternatives d'eau et de courant, l'équipement d'urgence, la biosécurité, la sécurité humaine, etc.*

---

---

---

---

---

---

---

---

## Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses

Toutes les parties impliquées dans le processus de capture et de transport ont la responsabilité et l'obligation d'assurer que la capture, le chargement et la retenue à la ferme soient effectués de sorte à minimiser le stress et les blessures. Le producteur est responsable de surveiller les soins aux animaux à la ferme et de coordonner le processus avec les préposés à la capture, les transporteurs et les transformateurs pour que les soins aux animaux soient maintenus tout au cours du processus et lorsque les oiseaux quittent la ferme.

Les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement s'appliquent lorsque les poulettes sont capturées et chargées, reçues et déchargées à l'installation de ponte et lorsque les poules en fin de ponte sont capturées et chargées. Les employés de la ferme qui travaillent dans l'unité de production, ainsi que les membres des équipes de capture, doivent être formés et bien comprendre les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement.

### Responsabilités du producteur ou de son représentant désigné compétent :

1. Planifier à l'avance les processus de capture et de chargement pour minimiser la manipulation des oiseaux, la durée de la capture et du chargement et s'assurer que les camions peuvent partir rapidement après le chargement. Cela peut être fait en coordination avec les équipes de capture, les transporteurs et (ou) les transformateurs.
  - a. La planification préalable au transport doit prendre en considération le type de système de logement, le nombre d'oiseaux qui seront expédiés et le nombre de contenants qui seront nécessaires pour s'assurer que les densités de chargement maximales ne soient pas dépassées.
  - b. Déterminer le nombre d'oiseaux par contenant avant le chargement, en tenant compte de l'espace au sol, de la taille et du poids des oiseaux, des conditions environnementales et de la durée du transport.
  - c. Le retrait d'aliments avant le transport doit être géré de manière à réduire au minimum le temps pendant lequel les oiseaux sont privés de nourriture. La capture et le transport doivent être planifiés de manière à ce que la durée maximale de privation de nourriture et d'eau prévue dans le *Règlement sur la santé des animaux : Partie XII : Transport des animaux* ne soit pas dépassée.
2. Fournir aux oiseaux un accès à l'eau jusqu'au début de la capture.
3. En guise de préparation au transport, évaluer la santé et l'état du troupeau. Les oiseaux jugés inaptes au transport doivent être euthanasiés, séparés ou transportés avec des dispositions spéciales<sup>7</sup> uniquement si des soins et des traitements vétérinaires sont nécessaires. Il est recommandé que le producteur (ou son représentant) et le superviseur de l'équipe de capture parcourent le poulailler et observent l'état du troupeau avant la capture.
4. Veiller à ce que les oiseaux visiblement malades, blessés ou mouillés, ou les oiseaux jugés inaptes au transport, ne soient pas chargés. S'assurer que les oiseaux non chargés pour le transport sont soignés conformément au Programme de soins aux animaux.
5. S'assurer que le personnel de l'exploitation et le personnel contractuel participant à la capture soient compétents pour manipuler les oiseaux et qu'ils ne les manipulent pas de manière à les blesser ou à les faire souffrir.
6. Surveiller l'équipe ou les équipes et être facilement disponible (en personne) tout au long du processus de capture et de chargement pour s'assurer que les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement soient respectées.
7. Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.
8. Inspecter les contenants et l'équipement pour s'assurer qu'ils soient en bon état et qu'ils réduisent au minimum le stress et les blessures.

<sup>7</sup> L'article 139 (2) du *Règlement sur la santé des animaux* stipule 4 conditions qui doivent être respectées au moment de transporter des animaux inaptes et faisant appel à des soins vétérinaires.

9. Surveiller le chargement et le transport des oiseaux jusqu'à ce que le camion ait quitté la ferme.
10. Gérer le fonctionnement des installations de ponte (ventilation, éclairage, etc.) pendant la capture et prendre des mesures pour éviter que les oiseaux aient trop chaud ou trop froid. Réduire l'intensité lumineuse pendant la capture pour que les oiseaux restent calmes.
11. Veiller à ce que les attrapeurs aient un accès facile à chaque cage (p. ex. : équipement fourni pour permettre un accès facile aux étages supérieurs).
12. Confirmer que les responsabilités du transporteur à la ferme sont respectées.

### **Recommandé**

13. Recevoir une lettre d'assurance du transformateur, de la compagnie de capture et(ou) de transport à l'effet que le superviseur de la capture a été formé et que l'équipe de capture a reçu une formation adéquate sur les méthodes de capture et de chargement sans cruauté des poulettes et(ou) des poules en fin de ponte.

### **Responsabilités de l'équipe de capture :**

1. Attraper les oiseaux de manière à ce qu'ils ne s'entassent pas ou ne s'empilent pas dans les coins, ce qui pourrait entraîner leur suffocation. Réduire au minimum les bruits forts et soudains et les autres perturbations alarmantes pour les oiseaux.
2. Le personnel chargé de la capture est compétent pour manipuler les oiseaux et ne les manipule pas d'une manière qui les blesse ou les fait souffrir. Les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement doivent être respectées. Les équipes doivent être supervisées par un personnel d'expérience.
3. Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.
4. Manipuler les oiseaux de manière à minimiser les fractures ou les blessures. Les oiseaux ne doivent pas être portés par les ailes, ni par la tête, le cou ou la queue.
5. Vérifier les contenants et l'équipement au fur et à mesure que les oiseaux sont chargés pour s'assurer qu'ils sont en bon état afin de minimiser le stress et les blessures.
6. Placer les oiseaux dans les contenants de transport avec douceur, et d'une manière qui leur permet de retrouver rapidement une position verticale.
7. Attraper les oiseaux dans une lumière la plus faible possible sans nuire à la sécurité des travailleurs, ou utiliser des lumières bleues, qui calmeront les oiseaux tout en offrant une meilleure visibilité aux attrapeurs.
8. Manipuler, déplacer, positionner solidement sur le véhicule et décharger les contenants d'oiseaux de manière à minimiser le stress et(ou) les blessures aux oiseaux.
9. Réduire au minimum la durée pendant laquelle les oiseaux sont maintenus en position inversée.
10. Charger les oiseaux dans les contenants de manière à ce qu'ils puissent tous reposer sur le sol en même temps lorsqu'ils sont répartis uniformément.
11. Inspecter visuellement les contenants pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.

### **Responsabilités du transporteur :**

1. Confirmer que les contenants et l'équipement soient en bon état afin de minimiser le stress et les blessures causés aux oiseaux.
2. Les oiseaux doivent être chargés dans des contenants et des véhicules propres et bien entretenus. Les portes des contenants doivent être bien fermées de sorte que les oiseaux ne puissent s'évader durant le chargement ou le transport.
3. La taille des ouvertures telles les portes des contenants, les portes des cages et les panneaux installés sur les camions doit être suffisante pour permettre le passage facile des poules et éviter les fractures et autres blessures.
4. Manipuler, déplacer et fixer en sécurité dans le véhicule, et décharger les contenants d'oiseaux de façon à minimiser le stress et(ou) les blessures aux oiseaux.
5. Les contenants ne doivent pas être échappés ou inclinés afin d'éviter que les oiseaux soient empilés sur les côtés.
6. S'il y a lieu, inspecter visuellement les contenants pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.
7. Lorsqu'il faut faire preuve de prudence, l'évaluation et les décisions communes doivent être faites et prises par le producteur, l'équipe de capture, le transporteur et l'usine de transformation.
8. Les chauffeurs des véhicules de transport doivent connaître les conditions climatiques et apporter les ajustements nécessaires pour assurer le confort thermique des oiseaux.
9. Conformément au *Règlement sur la santé des animaux – Partie XII : Transport des animaux*, la capture et le transport doivent être planifiés de sorte que les intervalles maximum de temps que la volaille peut être sans aliments et eau ne soient pas dépassés.

## Manipulation des oiseaux – Dossier sur l'équipe de capture (modèle)

Les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement s'appliquent lorsque les poulettes sont capturées et chargées, reçues et déchargées à l'installation de ponte et lorsque les poules en fin de ponte sont capturées et chargées. Ce dossier reconnaît que le superviseur de l'équipe de capture et les membres de celle-ci ont été formés et comprennent les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement et que tout au cours du processus, ils traiteront les oiseaux conformément à celles-ci.

**Ferme :** \_\_\_\_\_ **Installation de ponte :** \_\_\_\_\_

**Activité :** \_\_\_\_\_

*(p. ex. : décharger les poulettes à l'installation de ponte, capturer et charger les poules en fin de ponte)*

**Date :** \_\_\_\_\_

**Superviseur de l'équipe de capture :** \_\_\_\_\_

Veillez inscrire le nom de tous les membres de l'équipe de capture qui ont participé à la capture, au chargement et(ou) déchargement.

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Membre de l'équipe de capture : \_\_\_\_\_

Tous les membres de l'équipe de capture ont reçu une formation en lien aux Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement. Le superviseur de l'équipe de capture signera en leur nom à cette fin et confirmera qu'ils ont respecté les Lignes directrices.

\_\_\_\_\_  
Nom du superviseur de l'équipe de capture      Signature      Date

\_\_\_\_\_  
Nom du producteur/Personne désignée      Signature      Date

## Plan d'euthanasie (modèle)

### Qui est autorisé à effectuer l'euthanasie

Les dossiers de formation du personnel autorisé à effectuer l'euthanasie sont annexés au plan d'euthanasie. Veuillez les consulter pour obtenir la liste des membres autorisés du personnel.

### Méthodes et procédure d'euthanasie

**Méthode principale :** \_\_\_\_\_

**Méthode secondaire :** \_\_\_\_\_

*(La méthode d'euthanasie de rechange est différente de la méthode principale et doit être facilement disponible chaque fois que des oiseaux sont euthanasiés, au cas où la méthode principale échouerait)*

### Procédure (ces étapes doivent être suivies dans le cadre du processus d'euthanasie)

- ▶ Les oiseaux sont inspectés pour confirmer l'insensibilité immédiatement après l'application de la méthode d'euthanasie.
- ▶ Si des signes de sensibilité sont observés, une deuxième application d'une méthode acceptable est administrée immédiatement.
- ▶ La mort est confirmée avant de quitter les oiseaux et d'éliminer les carcasses.
- ▶ Autres : \_\_\_\_\_

### Comment identifier les oiseaux qui doivent être euthanasiés

*Décrire comment il est déterminé qu'un oiseau doit être euthanasié (arbre décisionnel ou soutien au personnel responsable d'identifier les oiseaux à euthanasier)*

---



---



---



---

(Des exemples d'aide aux décisions en matière d'euthanasie se trouvent ci-dessous)

**Exemple d'aide aux décisions en matière d'euthanasie**

Source : *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses (2017)*

La réponse aux questions suivantes peut aider à prendre les bonnes décisions en matière d'euthanasie pour la volaille (adapté de<sup>8,9</sup>):

- ▶ L'oiseau semble-t-il souffrir ou être en détresse (voir ci-dessous)?
- ▶ Quel est le degré de cette douleur et de cette détresse, et peut-on la traiter?
- ▶ Quelle est la cause de la douleur ou de la détresse? Cette cause peut-elle être traitée?
- ▶ L'oiseau s'intéresse-t-il à la nourriture et à l'eau?
- ▶ L'oiseau peut-il avoir accès à la nourriture et à l'eau?
- ▶ L'oiseau répond-il positivement au traitement ou son état s'aggrave-t-il?
- ▶ Le rétablissement est-il probable dans un délai acceptable?
- ▶ L'oiseau est-il susceptible de transmettre la maladie à d'autres oiseaux?

Chaque exploitation peut établir des critères supplémentaires en matière d'euthanasie.

La liste suivante donne des exemples de signes potentiels de douleur ou de détresse chez des oiseaux individuels, ce qui justifie une évaluation plus approfondie :

- ▶ faible, non alerte
- ▶ posture voûtée avec la tête rentrée, souvent avec les yeux fermés
- ▶ plumes ébouriffées ou sales sans rapport avec l'état de la litière
- ▶ incapacité à se lever ou à marcher en raison d'une blessure ou d'une anomalie physique
- ▶ réticence à manger ou à boire
- ▶ gravement blessé
- ▶ tête enflée
- ▶ crête décolorée
- ▶ émaciation

**Protocole pour assurer que l'euthanasie soit effectuée de façon opportune**

Décrire le protocole qui garantit que tout oiseau nécessitant une euthanasie est euthanasié en temps opportun, au maximum dans les 24 heures. Tenir compte de la disponibilité du personnel formé, des quarts de travail, des horaires d'inspection et(ou) de surveillance, etc. Par exemple, au moins une personne qui est formée/compétente pour identifier les oiseaux à euthanasier parcourt l'installation de ponte tous les matins pour identifier s'il y a des oiseaux qui ont besoin d'être euthanasiés. Les oiseaux identifiés sont retirés délicatement du système de logement et euthanasiés immédiatement par cette personne formée et autorisée à pratiquer l'euthanasie.

---



---



---

Plan préparé par : \_\_\_\_\_

Date d'élaboration : \_\_\_\_\_

Date de modification : \_\_\_\_\_

*(Le personnel de la ferme responsable d'identifier les oiseaux à euthanasier ou d'exécuter l'euthanasie doit être au courant du plan et être informé de toutes les modifications.)*

<sup>8</sup> National Turkey Federation (2013) Animal Care Best Management Practices: Euthanasia Guidelines. Washington, DC: National Turkey Federation.

<sup>9</sup> National Turkey Federation (2012) Animal Care Best Management Practices: Production Guidelines. Washington, DC: National Turkey Federation.



## Dossier de formation des employés en euthanasie (modèle)

Employés de l'exploitation formés et certifiés par un formateur agréé <sup>10</sup> (Dossier facultatif)				
Nom de l'employé	Nom et poste du formateur agréé	Date(s) de formation et de certification	<b>(Obligatoire)</b> Certificat ou dossier de formation annexé à ce formulaire ou facile d'accès <sup>11</sup>	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Autres employés de la ferme formés pour effectuer l'euthanasie (dossier ou l'équivalent <b>obligatoire</b> )				
Nom et signature de l'employé(e)	Date de formation	Description de la formation (documentation et/ou méthodes utilisées)	Matière couverte durant la formation	Nom et signature du formateur :
Nom : Signature :				Nom : Signature :
Nom : Signature :				Nom : Signature :
Nom : Signature :				Nom : Signature :
Nom : Signature :				Nom : Signature :

<sup>10</sup> Un formateur agréé aux fins de la formation à l'euthanasie est une personne qui possède des connaissances et une expérience approfondies dans l'application d'une technique d'euthanasie appropriée, et qui est experte dans la technique d'euthanasie pour laquelle elle est formée. Il peut s'agir d'un vétérinaire, d'un spécialiste de la volaille ou d'une autre personne qui a démontré sa compétence en matière d'euthanasie et qui peut vérifier que la personne formée est compétente.

<sup>11</sup> Les dossiers doivent indiquer la date de formation, la matière couverte, et stipuler qu'une démonstration de compétence a été réussie et doivent être signés par le formateur agréé.

## Protocole de dépeuplement planifié à la ferme (modèle)

**Installation de ponte :** \_\_\_\_\_

**Type de système de logement :** \_\_\_\_\_

**Nombre d'oiseaux dans l'installation de ponte :** \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées du fournisseur de service (compagnie) s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

Liste du personnel formé\* pour effectuer le dépeuplement et l'euthanasie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\*Veuillez annexer les dossiers correspondants de formation au protocole de dépeuplement ou veiller à ce qu'ils soient faciles d'accès.

- ▶ *La formation peut être donnée à l'externe à condition qu'en tant que producteur surveillant le dépeuplement vous ayez confiance dans la formation reçue.*
- ▶ *Le personnel qui effectue le dépeuplement doit être adéquatement formé dans l'application des méthodes d'euthanasie et ce, à la satisfaction du vétérinaire ou de tout autre conseiller qualifié qui signe le protocole de dépeuplement. Les préposés au dépeuplement doivent être formés à cette fin afin d'assurer le maintien du bien-être des animaux et suivre le protocole écrit de dépeuplement.*

**Méthode d'euthanasie** (veuillez consulter les méthodes acceptables d'euthanasie dans le manuel du PSA) :

\_\_\_\_\_

### Procédure

- ▶ Détails du processus (par exemple : procédure normalisée d'exploitation [PNE])

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Une PNE plus détaillée est annexée à ce protocole

- ▶ Temps écoulé entre le début et la fin du processus, en fonction de la méthode et de la procédure d'euthanasie (par exemple, si des chariots MAC sont utilisés, le temps écoulé entre le début et la fin peut correspondre au temps écoulé entre le chargement et la mort dans le chariot MAC, tandis que si le gazage de l'ensemble du poulailler est utilisé, le temps écoulé entre le début et la fin peut correspondre au remplissage de gaz jusqu'à la mort).

\_\_\_\_\_

- ▶ Nombre d'oiseaux retirés selon la méthode et la procédure

Nombre total d'oiseaux retirés : \_\_\_\_\_

Si le dépeuplement est effectué par cycle, il faut noter le nombre d'oiseaux par cycle (par exemple, par chariot MAC) :

\_\_\_\_\_

- ▶ Autres détails pertinents à la procédure (comme les procédures de surveillance continue, la prévention de la fatigue du préposé lorsqu'il y a lieu, etc.).

---

---

---

- ▶ Processus de confirmation de la mort avant l'élimination des carcasses  
*(Des exemples de signes de mortalité incluent, sans y être limités : l'absence de pouls, l'arrêt respiratoire, l'absence de mouvement, la perte de posture, rigor mortis (rigidité cadavérique)).*

---

---

---

*(Recommandé)* **Autres considérations**

- ▶ Biosécurité

---

---

---

- ▶ Retrait et(ou) élimination des oiseaux morts

---

---

---

- ▶ Identification des personnes adéquatement formées pour assumer le contrôle du processus

---

---

---

- ▶ Procédures de rapport aux autorités désignées

---

---

---

- ▶ Considérations relatives au personnel, y compris le stress émotionnel et physique

---

---

---

**Signature d'un conseiller qualifié**

Nom : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

*(En apposant sa signature, le conseiller qualifié approuve ce protocole de dépeuplement planifié à la ferme.)*

*(Il est acceptable pour le conseiller qualifié de signer une PNE plus détaillée au lieu d'apposer sa signature à l'endroit prévu dans le plan. Dans ce cas, toute l'information requise dans le plan de dépeuplement doit figurer dans la PNE détaillée.)*

## Dépeuplement à la ferme dans les situations d'urgence (modèle)

En supposant une situation d'urgence attribuable à une manifestation de maladie, des événements climatiques extrêmes, un désastre naturel ou une catastrophe (comme un incendie, l'affaissement d'un poulailler), le plan suivant pourra s'appliquer et(ou) servir de guide. Il est à noter qu'une annulation de la part de l'usine de transformation de volailles n'est pas une situation d'urgence mais plutôt un événement à anticiper et que le protocole de dépeuplement prévu à la ferme peut servir d'alternative.

***(Obligatoire)***

La ferme (nom de la ferme) \_\_\_\_\_ s'engage à ce que les méthodes d'élimination (dépeuplement) de troupeaux entiers à la ferme seront appliquées sans cruauté compte tenu des circonstances et convient également du besoin d'équilibrer le risque d'impacts négatifs futurs sur le bien-être des animaux.

***(Un plan est obligatoire pour les situations d'urgence – votre plan devra prendre en compte les points suivants)***

Principales personnes-ressources à aviser (comme l'office des œufs, les autorités désignées du gouvernement, vétérinaire, etc.) :

---



---



---

Les méthodes d'euthanasie à considérer (tenir compte de la disponibilité des fournitures et de l'équipement requis(es), de la main-d'œuvre, du moment opportun, etc.) :

---



---



---

Liste du personnel ou des compagnies à contacter pour l'équipement, les matériaux et(ou) la main-d'œuvre :

---



---



---

Considérer et(ou) planifier pour :

- ▶ La biosécurité

---



---



---

- ▶ Le retrait et/ou l'élimination des oiseaux morts

---

---

---

- ▶ Le processus de dépeuplement et procédures de surveillance continue

---

---

---

- ▶ L'identification des personnes adéquatement formées pour assumer le contrôle du processus

---

---

---

- ▶ Les procédures de rapport aux autorités désignées

---

---

---

- ▶ Les considérations relatives au personnel, y compris le stress émotionnel et physique

---

---

---

## Certificat attestant de l'historique du troupeau de poulettes

Éleveur de poulettes : \_\_\_\_\_ Nombre de poulettes : \_\_\_\_\_

Système de logement pour l'installation d'élevage : \_\_\_\_\_  
(p. ex. : cages conventionnelles, liberté/libre parcours sur parquet, liberté/libre parcours en volière)

Producteur d'œufs : \_\_\_\_\_ Date de livraison : \_\_\_\_\_

(À compléter par le fournisseur de poulettes)\*

Je, soussigné, fournisseur de poulettes (poules pondeuses), certifie par la présente que je participe au Programme de salubrité des aliments à la ferme fondé sur l'HACCP et intitulé Propreté d'abord – Propreté toujours® (poulettes) des Producteurs d'œufs du Canada, en collaboration avec le producteur d'œufs. Les poulettes couvertes par ce certificat ont été élevées conformément au programme de dépistage de la *Salmonella* de l'office provincial.

Nous ne fournirons pas sciemment de poulettes qui sont ou qui ont été contaminées par la bactérie de *Salmonella Enteritidis* (SE) ou des résidus de produits pharmaceutiques. Au meilleur de notre connaissance, ces poussins/poulettes ont été élevé(e)s dans un environnement libre de SE et nous confirmons qu'aucun antibiotique de catégorie 1 n'a été administré.

Un test de dépistage de SE pour ce troupeau a été effectué aux dates suivantes : (annexer une lettre ou les résultats du laboratoire de l'office provincial attestant que les échantillons prélevés dans l'environnement du troupeau ont été testés au laboratoire (nom) le (date) et que les résultats étaient SE négatifs).

**Date du test :** \_\_\_\_\_ **Résultats :** \_\_\_\_\_

Statut Propreté d'abord – Propreté toujours® :

Date du dernier audit \_\_\_\_\_

Note \_\_\_\_\_

### Historique du troupeau :

Source des poussins d'un jour (couvoir) : \_\_\_\_\_ Date d'éclosion : \_\_\_\_\_

Veillez cocher l'une des cases ci-dessous concernant l'énoncé suivant : Les poussins pour ce troupeau ont été achetés auprès d'un couvoir accrédité dans le cadre du programme de bien-être animal de la Fédération canadienne des couvoirs, ou un programme américain équivalent (dossiers / lettre d'assurance fournis sur demande).

Oui

Non

Dossier de vaccination : Date : \_\_\_\_\_ Vaccin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Vaccin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Vaccin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Vaccin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Vaccin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Vaccin : \_\_\_\_\_

Traitement du bec<sup>12</sup> ou rognage<sup>13</sup>: \_\_\_\_\_

Méthode utilisée (infrarouge ou lame chaude): \_\_\_\_\_

Date du traitement ou du rognage : \_\_\_\_\_

Âge au traitement ou au rognage : \_\_\_\_\_

Lieu où le processus a été effectué (couver ou à la ferme) : \_\_\_\_\_

Je confirme que les énoncés suivants sont véridiques (dossiers / lettre d'assurance fournis sur demande) :

- ▶ Le traitement ou le rognage du bec a été effectué avant l'âge de 10 jours par des gens compétents qui ont appliqué les méthodes approuvées de l'industrie (infrarouge ou lame chaude) de sorte à minimiser l'inconfort des oiseaux et à l'aide d'équipement bien entretenu.
- ▶ Durant le processus, la coupe ne doit pas dépasser plus du tiers du bec supérieur en mesurant de la pointe du bec jusqu'à l'entrée des narines.
- ▶ Si le rognage du bec a été effectué, le producteur ou un représentant désigné compétent était présent tout au cours du processus.
- ▶ Le traitement du bec ne doit pas être effectué sur des oiseaux plus vieux que 10 jours à moins que cela ne soit considéré nécessaire pour des raisons urgentes de bien-être, une fois que toutes les autres mesures de contrôle de cannibalisme ont été épuisées. Si le traitement du bec a eu lieu après l'âge de 10 jours à l'installation d'élevage de poulettes, il a été effectué en consultation et sous surveillance vétérinaire.

Oui

Non

Si les poulettes ont été élevées dans un système en liberté/libre parcours, veuillez cocher l'une des cases suivantes concernant l'énoncé suivant : Le troupeau avait accès à des perchoirs.

Oui

Non

Je confirme que les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses ont été respectées par tous les membres du personnel responsables de manipuler, capturer et de charger les poulettes durant leur retrait de l'installation d'élevage de poulettes.

\_\_\_\_\_  
Signature : Fournisseur de poulettes/Propriétaire/Éleveur

\_\_\_\_\_  
No de contingent

\*Ce certificat devrait être remis au producteur d'œufs au moment où les poulettes sont transférées vers l'installation de ponte.

<sup>12</sup> Le *traitement du bec* fait référence à une procédure non invasive pratiquée à l'aide d'équipement spécialisé (comme l'infrarouge) qui résulte en l'émoussement du bec.

<sup>13</sup> Le *rognage du bec* fait allusion au retrait d'une portion du bec, habituellement à l'aide d'un instrument spécialisé qui coupe et cautérise simultanément (par exemple : une lame chaude).

# ANNEXE B – EXEMPLE D'UN SYSTÈME DE NOTATION POUR LE PLUMAGE 1

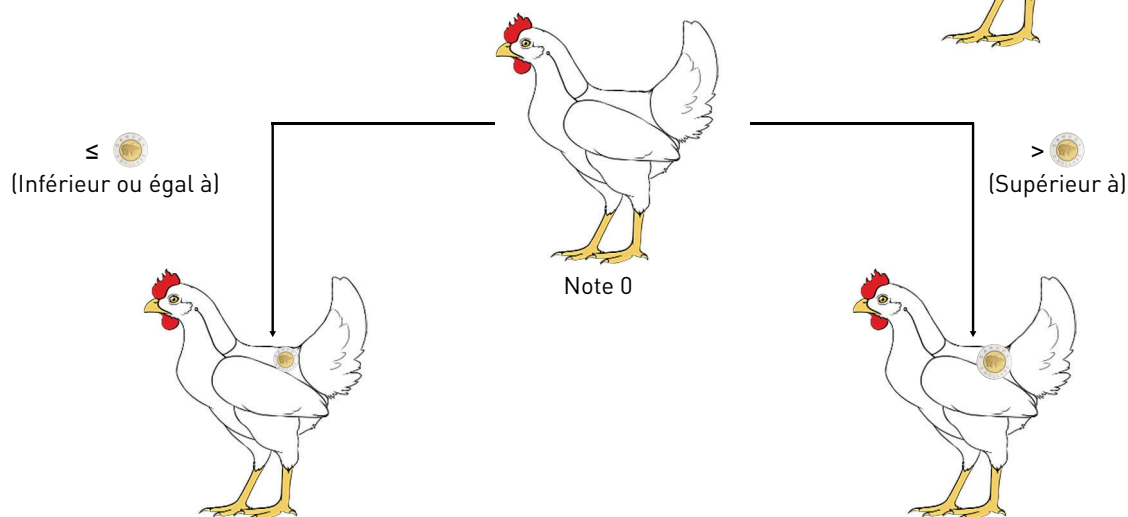
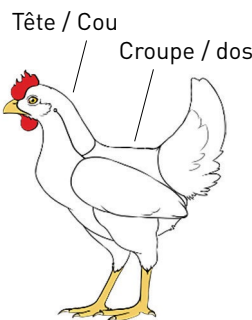
Ce système de notation a été mis au point par Alexandra Harlander et son équipe à l'Université de Guelph. Le système de notation, et toute information additionnelle, ont été légèrement adaptés et sont réimprimés dans le manuel du PSA des POC à l'intention des producteurs avec la permission de Mme Harlander. Les photographies et les diagrammes ont été fournis par Nienke van Staaveren et Renée Garant.

Référence : Decina C, Berke O, van Staaveren N, Baes CF, Harlander-Matauscheck A. Development of a Scoring System to Assess Feather Damage in Canadian Laying Hen Flocks (Élaboration d'un système de notation pour évaluer les dommages au plumage dans les troupeaux canadiens de pondeuses). Animaux. 2019; 9(7):436. <https://doi.org/10.3390/ani9070436>

## Guide pour l'évaluation du plumage

Tout dommage au plumage doit être évalué sur la tête, le cou, le dos et la croupe. Il faut également tenir compte du fait que les dommages au plumage sur la tête ou le cou peuvent être causés par d'autres facteurs comme des éraflures attribuables aux matériaux du logement, ainsi que le picage des plumes.

Note	Description
0	Plumage intact, pas ou très peu d'usure, seules quelques plumes sont absentes.
1	Plumes endommagées (usées, déformées) ou endroit dégarni visible d'une taille égale ou inférieure à une pièce de deux dollars.
2	Au moins un endroit dégarni visible d'une taille supérieure à une pièce de deux dollars.





La surveillance continue à la ferme par un personnel formé en la matière aidera à identifier les problèmes avant que la situation ne s'aggrave. Vous pouvez consigner les résultats chaque semaine, toutes les deux semaines ou chaque mois aussi longtemps qu'un dossier est maintenu et que les activités de surveillance sont cohérentes. Il faut utiliser les bonnes méthodes de consignation et les données doivent être collectées, analysées et interprétées. Par exemple, en calculant chaque semaine la prévalence des oiseaux dont le plumage est endommagé, vous serez en mesure de constater les progrès de votre troupeau et pourrez possiblement corriger la situation en modifiant vos pratiques de gestion en conséquence.

## Renseignements additionnels

### Quand évaluer les oiseaux?

Nous recommandons l'inclusion de l'examen du plumage dans le cadre de vos inspections quotidiennes du troupeau afin de ne pas déranger inutilement les oiseaux et ne pas bouleverser votre charge de travail. Maintenez votre routine de tous les jours et accordez quelques minutes aux oiseaux pour qu'ils s'habituent à votre présence. La méthode de notation suggérée est visuelle, sans manipulation, et a été conçue pour se dérouler rapidement, de façon simple et fiable. Toutefois, pour accroître davantage l'exactitude des résultats, une seule personne devrait être responsable d'évaluer tous les oiseaux.

### Quels oiseaux faut-il évaluer?

Pour obtenir une bonne idée des dommages au plumage des oiseaux dans votre troupeau, il est important d'évaluer un échantillon approprié et représentatif de ce dernier. Au moins 50 oiseaux doivent être évalués, mais un échantillon plus grand produira des résultats plus justes.

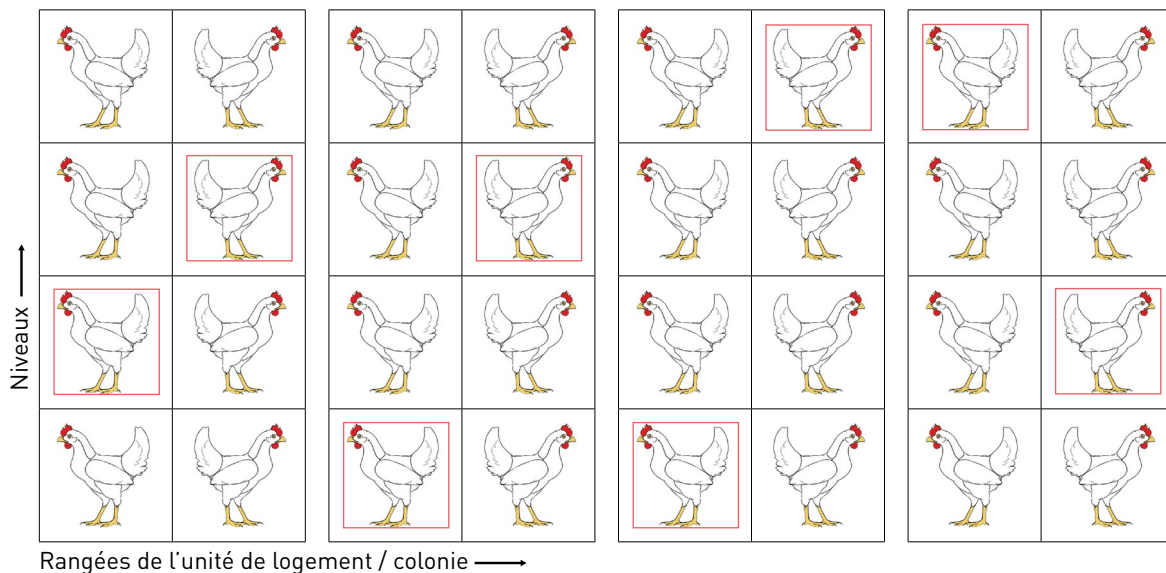
La sélection des oiseaux doit refléter une proportion d'oiseaux dans différents endroits du poulailler (comme dans des colonies et sur des niveaux différents, l'aire de litière, l'aire recouverte de lattes, perchoirs, l'aire de nid, etc.). Pour assurer un échantillon impartial au moment de choisir les oiseaux, il faut tenter de ne pas favoriser un certain type d'oiseau. Par exemple, évaluer tous les deux oiseaux afin d'assurer que l'évaluation demeure aléatoire. Toutefois, les oiseaux doivent être bien visibles afin d'être évalués correctement.

## Pour les systèmes de logement conventionnels et en colonie enrichie

- ▶ Si vos oiseaux sont logés dans des systèmes de **logement conventionnels** ou en **colonies enrichies** :
  - Choisir les unités de logement / colonies au début, au milieu et à la fin de la rangée et sur chaque niveau.
  - Choisir des oiseaux à même 50 unités de logement / colonies au hasard.
  - Dans la mesure du possible, il faut choisir les oiseaux de la façon la plus aléatoire possible dans différents endroits dans l'unité de logement / colonie. Tenter de ne pas favoriser un certain type d'oiseau.

### Systèmes conventionnel et en colonie enrichie

Exemple



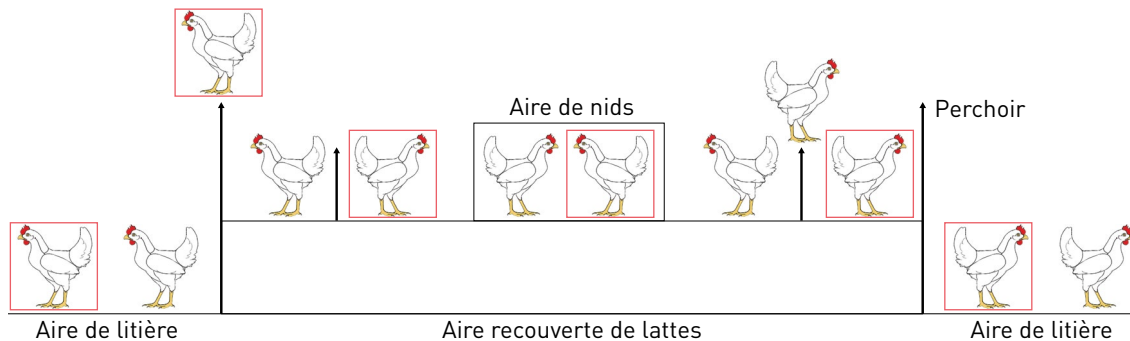
Choisir les oiseaux à même les unités de logement / colonies sur divers niveaux et à divers endroits (début, milieu et fin des rangées) dans l'installation de ponte.

## Pour les systèmes en liberté / libre parcours et à un seul niveau

- ▶ Si vos oiseaux sont logés dans des **systèmes à un seul niveau** :
  - Choisir des oiseaux à même les endroits différents de l'installation de ponte comme sur la litière, les lattes, l'aire de nids et les perchoirs.
  - Le nombre d'oiseaux choisis devrait être proportionnel au nombre d'oiseaux qui se trouvent à chaque endroit. Par exemple, si la moitié des oiseaux utilisent la litière, il faut évaluer 25 oiseaux de cet endroit.
  - Si un parcours extérieur est fourni, il faut également évaluer les oiseaux qui s'y trouvent.

### Système à un seul niveau

Exemple



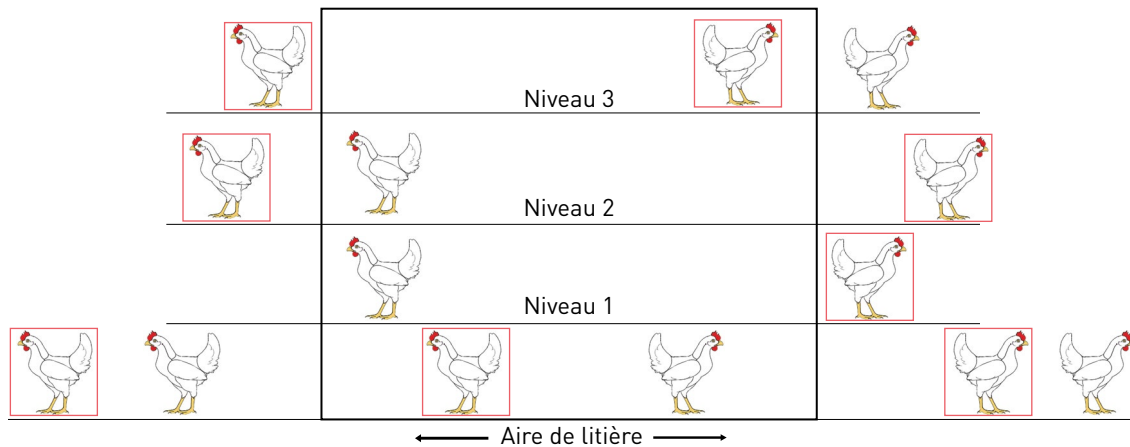
Le nombre d'oiseaux choisis doit être proportionnel au nombre d'oiseaux présents dans chaque endroit (litière, lattes, nidification, perchoirs). Comme 2 fois plus d'oiseaux se trouvent sur la litière et les lattes, 2 fois plus d'oiseaux sont choisis dans ces endroits versus les perchoirs/nids.

## Pour les systèmes en liberté / libre parcours, volières (niveaux multiples)

- ▶ Si vos oiseaux sont logés en **volières** :
  - Choisir des oiseaux à même les endroits différents de l'installation de ponte comme sur la litière, les lattes, les nids, les perchoirs et aux différents niveaux.
  - Le nombre d'oiseaux choisis devrait être proportionnel au nombre d'oiseaux qui se trouvent à chaque endroit. Par exemple, si la moitié des oiseaux utilisent la litière, il faut évaluer 25 oiseaux de cet endroit.
  - Si un parcours extérieur est fourni, il faut également évaluer les oiseaux qui s'y trouvent.

### Systeme en volière

Exemple



Le nombre d'oiseaux choisis doit être proportionnel au nombre d'oiseaux présents dans chaque endroit (litière, lattes, nidification, perchoirs et niveaux différents). La majorité des oiseaux sont sur les niveaux et donc un nombre plus élevé d'oiseaux sont choisis de cet endroit que sur la litière. Du même coup, il faut prendre soin de choisir des oiseaux de niveaux différents.

## À quoi ressemblent les notes pour différentes formes de dommage au plumage?

*Exemple – poules blanches*



Dos note 0



Cou note 0



Dos note 1



Cou note 1



Dos note 2



Cou note 2



**Exemple – poules brunes**



Dos note 0



Cou note 0



Dos note 1



Cou note 1



Dos note 2



Cou note 2



## À quoi ressemble un plumage endommagé à la ferme?



## Plumage – Feuille de pointage

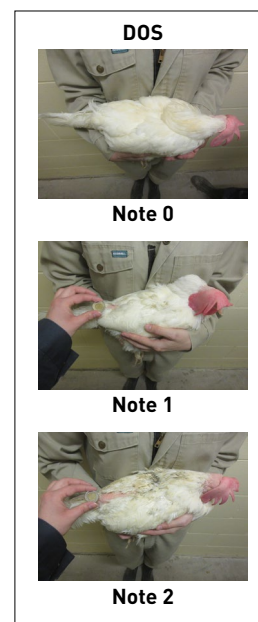
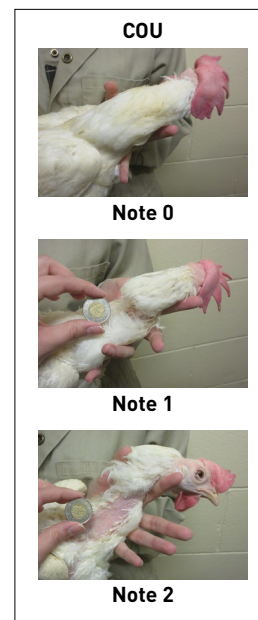
Date (jj/mm/aaaa) :	Poulailler :
Observateur :	Âge des oiseaux (semaines) :

Veillez choisir

**Logement conventionnel / Colonie enrichie /  
Système à un seul niveau / Système en volière**



Oiseau #	Cou	Dos	Oiseau #	Cou	Dos
1			26		
2			27		
3			28		
4			29		
5			30		
6			31		
7			32		
8			33		
9			34		
10			35		
11			36		
12			37		
13			38		
14			39		
15			40		
16			41		
17			42		
18			43		
19			44		
20			45		
21			46		
22			47		
23			48		
24			49		
25			50		





## Plumage – Feuille de pointage

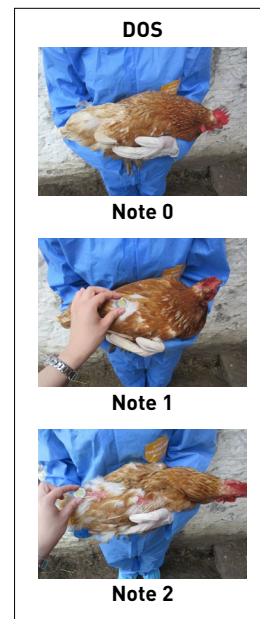
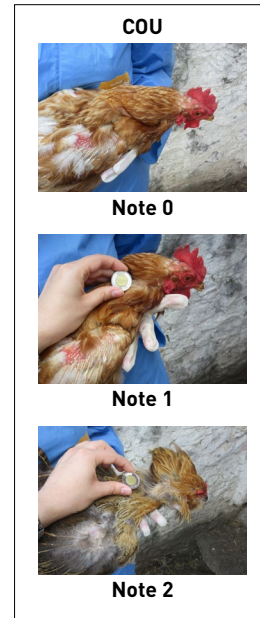
Date (jj/mm/aaaa) :	Poulailler :
Observateur :	Âge des oiseaux (semaines) :

Veuillez choisir

**Logement conventionnel / Colonie enrichie /  
Système à un seul niveau / Système en volière**



Oiseau #	Cou	Dos	Oiseau #	Cou	Dos
1			26		
2			27		
3			28		
4			29		
5			30		
6			31		
7			32		
8			33		
9			34		
10			35		
11			36		
12			37		
13			38		
14			39		
15			40		
16			41		
17			42		
18			43		
19			44		
20			45		
21			46		
22			47		
23			48		
24			49		
25			50		

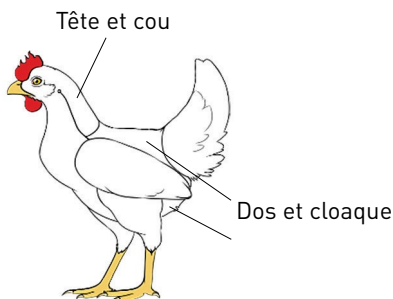


# ANNEXE C – EXEMPLE D'UN SYSTÈME DE NOTATION POUR LE PLUMAGE 2

Ce système de notation du plumage a été élaboré dans le cadre du projet AssureWel project, un projet en collaboration mené par la Soil Association Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA), et l'Université de Bristol. Le système de notation est réimprimé dans le manuel du PSA des POC à l'intention du producteur avec leur permission.

Référence : RSPCA, Soil Association, Université de Bristol (2013). AssureWel Laying Hen Protocol

## Guide de notation du plumage



1. Perte de plumes	
<b>Taille de l'échantillon :</b>	50 oiseaux
<b>Méthode d'évaluation</b>	Évaluer et noter 5 oiseaux dans 10 endroits différents du poulailler (installation de ponte) et/ou du parcours. Évaluer visuellement la tête, le cou, le dos et le cloaque de l'oiseau sans le manipuler.
<b>Notation :</b>	<p>Noter séparément <b>la tête, le cou, le dos et le cloaque.</b></p> <p><b>0 = Pas / peu de pertes de plumes</b> La peau n'est pas visible, pas ou peu d'usure et seulement quelques plumes sont absentes.</p> <p><b>1 = Légère perte de plumes</b> Usure modérée, plumes endommagées ou 2 plumes adjacentes ou plus sont absentes et la peau est visible – taille de &lt; 5 cm maximum</p> <p><b>2 = Perte de plumes modérée / sévère</b> Peau visible – taille de ≥ 5 cm maximum</p>

Pour de l'information et des ressources additionnelles, y compris une formation en ligne et un outil de test, veuillez consulter [assurewel.org/index.html](https://assurewel.org/index.html)

Les ressources spécifiques aux poules pondeuses incluent :

- ▶ Protocole d'évaluation
- ▶ Feuille de notation
- ▶ Explication des mesures